DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE AUBERIVES

PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRESENTATION

Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
Bernard Latuillerie Urbaniste Architecte
Fabrice Latuillerie Urbaniste
Daniel Durand Biogéographe Ingénieur Ecologue

Vu pour être annexé à
la délibération d'approbation
de la révision du P.L.U.
en date du 18décembre 2001
Le Maire

Mairie Auberives en Royans
Isère

Décembre 2001
Direction Départementale de l'Equipement - Isère
Service Aménagement Urbain

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

A. PRESENTATION DE LA COMMUNE

B. DONNEES NATURELLES
B.1 LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE
B.1.1 LE CADRE PHYSIQUE
LE CLIMAT
LA GEOLOGIE
L'HYDROGRAPHIE
LE RELIEF
B.1.2 LE CADRE BIOLOGIQUE
LA VEGETATION NATURELLE
LA VEGETATION DU TERRITOIRE COMMUNAL
INTERET ET SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE
LES ZNIEFF
B.2 LE PAYSAGE D'AUBERIVES
B.2.1 STRUCTURE DU PAYSAGE
LES ELEMENTS PHYSIQUES ET BIOLOGIQUES
L'OCCUPATION HUMAINE
B.2.2 LES UNITES DU PAYSAGE
B.2.3 PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE
B.2.4 LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
B.2.5 LES PRESCRIPTIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT

C. SITUATION HUMAINE ET ECONOMIQUE
C.1 SITUATION HUMAINE : LA POPULATION
C.2 SITUATION ECONOMIQUE
C.3 L'AGRICULTURE
C.4 AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES
LES COMMERCES
L'ARTISANAT ET LES PETITES INDUSTRIES
C.5 LES RESSOURCES DU SOL
C.6 L'HABITAT ET L'URBANISATION
C.7 LES EQUIPEMENTS
C.7.1 INFRASTRUCTURE
VOIRIE
ADDUCTION D'EAU PUBLIQUE
LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
LES EAUX PLUVIALES
ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE
C.7.2 SUPERSTRUCTURE

DEUXIEME PARTIE

D. OBJECTIFS DE LA REVISION DU PLU
D.1 LES ATOUTS
D.2 LES FAIBLESSES
D.3 LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU PLU
E. LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES
RYTHME DES CONSTRUCTIONS - HORIZON 2010

TROISIEME PARTIE

F. JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DE LA REVISION DU POS
F.I ZONES URBAINES
F.1.1 LA ZONE Ua
F.1.2 LA ZONE Ub
F.1.3 LA ZONE Ui

F.2 ZONES AU
F.3 ZONE AGRICOLE A
F.4 ZONE DE PROTECTION N
F.5 LES EQUIPEMENTS

QUATRIEME PARTIE

G. MESURES PRISES POUR LA PRESERVATION DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT
G.1 MESURES PRISES POUR LE RESPECT DE LA LOI SUR L'EAU
G.2 MESURES PRISES POUR LES LIEUX PATRIMONIAUX
G.3 MESURES PRISES POUR LE RESPECT DES RISQUES NATURELS
G.4 MESURES PRISES POUR LE RESPECT DE LA ZNIEFF - NATURA 2000
G.5 MESURES PRISES POUR LA PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU
G.6 MESURES PRISES POUR LE DEPLACEMENT ET LA SECURITE

H. BILAN DES SURFACES - VARIATION PAR RAPPORT AU POS EN VIGUEUR

I. BILAN DES SURFACES DES ZONES URBANISABLES

PREMIERE PARTIE

A. PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune d'Auberives en Royans, d'une superficie de 507 ha, fait partie du canton de Pont en Royans. Elle se situe à 10 kms de Saint Marcellin, à 25 kms de Romans et du Bourg de Péage et à 55 kms de Grenoble. La route départementale 531 coupe le village dans le sens Est/Ouest.

Elle est installée à l'extrémité Sud d'un plateau alluvionnaire allant d'Izeron au Nord à Pont en Royans et Auberives au Sud.

La rivière de la Bourne constitue à la fois la limite communale au Sud et la limite départementale entre la Drôme et l'Isère dans le secteur de Royans.

La commune fait partie du Parc Naturel Régional du Vercors institué par décret du 16 octobre 1970. Le classement du parc a été renouvelé par décret n°97.842 du 9 septembre 1997, pour une durée de 10 ans.

B. DONNEES NATURELLES

B.1 LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

B.1.1 LE CADRE PHYSIQUE

LE CLIMAT

Le climat local est caractérisé par des précipitations annuelles modérées (1080 mm/an) présentant deux périodes plus humides au printemps (104 mm en avril, 110 mm en mai) et en automne (110 mm en septembre, 113 mm en octobre) et des températures assez douces (moyenne annuelle: 11°C) traduisant les influences méridionales provenant par la vallée de l'Isère.
Des précipitations exceptionnelles peuvent entraîner des phénomènes de crue du réseau hydrographique.

GEOLOGIE
Source: carte géologique de la France au 11 250 000 BRGM, coupure de Romans.

- **les formations géologiques à Auberives en Royans**

La région d'Auberives en Royans est constituée d'un important système de terrasses fluvio-glaciaires reposant sur le substratum miocène formé d'un ensemble de grès, sables et marnes.

- **les formations sédimentaires anciennes**

Datées de l'ère tertiaire, elles sont ici représentées par la molasse sablo-gréseuse, en affleurement sur les versants du coteau de Mouraille (lieu-dits « la Blachette », « les Balmes »,

terrains du quaternaire

- limons
- alluvions fluviatiles (cailloutis)
- alluvions fluviatiles de la terrasse de St. Marcellin (sables et cailloutis)
- tufs calcaires (dépôts consolidés)
- alluvions fluviatiles des hautes terrasses (cailloutis et sables)

terrains du tertaire

- molasse

source : BRGM. Carte géologique au 1/50000. Coupure de Romans sur Isère.

versant au-dessus du cimetière) et en bordure Sud-Ouest de la terrasse d'Auberives, de part et d'autre de la RD 531.

Cette molasse, est une formation sablo-gréseuse jaune grisâtre très sporadiquement consolidée. On distingue, à la base, une formation sableuse homogène, légèrement marneuse et au sommet des sédiments sableux avec des lits ou de concrétions calcaires.

· **les formations du quaternaire**

Ils occupent la majeure partie du territoire communal et sont constitués d'alluvions fluviatiles (cailloutis et sables) d'âge variable.

Des placages limoneux épais et assez étendus recouvrent la partie supérieure des coteaux (secteurs de Mouraille et de Veyrand).

Ils forment un dépôt poussiéreux à l'état sec et boueux à l'état humide composé de fines particules siliceuses et argileuses.

- **sensibilités liées à la géologie**

La nature géologique des terrains et la topographie locale (sols en pente, notamment dans le secteur des coteaux) entraînent localement des phénomènes d'instabilité.

La carte des risques établie dans le cadre du P.O.S initial a localisé deux formes d'instabilité (voir carte ci-joint) :

· **des zones soumises à des risques de glissement** de terrain correspondant à des secteurs alluvionnaires en pente et à des affleurements molassiques sur pente forte (partie médiane et inférieure du coteau et rive gauche du ruisseau de Tarze);

· **des zones soumises à des risques de ravinement** correspondant à des alluvions fluviatiles (vallon dans la partie Ouest du coteau de Mouraille).

- **éléments contribuant à la stabilité des sols**

La végétation constitue un facteur de stabilité des versants instables en surface ou à faible profondeur en les protégeant contre le glissement et l'érosion dûs au ruissellement.

La couverture boisée située dans le secteurs sensibles devra être protégée dans le cadre du zonage actuellement en cours d'étude.

HYDROGRAPHIE

- **Le contexte**

La commune d'Auberives est située en rive droite de la Bourne à peu de distance de la confluence de cette rivière avec l'Isère.

HYDROGRAPHIE
HYDROGEOLOGIE

N

le Tarze

r. de Birnat

la Bourne

Auberives-en-Royans

Mas du Coin

Mas de la Plaine

Mas du Sabot

le Mas

le Barrage

les Platrières

la Mairie

Chapotod

la Remise

Vermenay

Bellem

Balai

Veyrand

Mas Veyrand

Grand-Maison

les Balmes

la Ranadière

Mouraille

Chorier

la Blachette

Claix

Merol

le Sert

les Blaches

Centre médico-social et éducatif

Gymn

Scier.

Captée

Carr.

le Bel

les Cèdres

Clariscome

Gagnars

la Roue

les Fayons

Col de la Bourne

Leanne

Bourne

1000 m 500 m 0

hydrographie

cours d'eau permanent

cours d'eau temporaire

canal de la Bourne

hydrogéologie

captage d'eau potable

source

- **Le réseau hydrographique et la construction du paysage**

L'hydrologie locale est dominée par la Bourne vers laquelle convergent la quasi totalité des cours d'eau du territoire communal.

Hormis la Bourne, le réseau hydrographique est concentré principalement dans la zone des coteaux au pied duquel s'écoule le ruisseau de Tarze. Ce cours d'eau constitue, avec la Bourne le principal écoulement superficiel de la commune d'Auberives. Il est alimenté par un autre écoulement permanent (le ruisseau de Birnat) et plusieurs cours d'eau temporaires sur les pentes du coteau de Mouraille (ruisseau de Combe noire).

Le réseau hydrographique joue un rôle important dans la topographie et par suite dans la construction du paysage local par

- l'encaissement des vallons dans la zone des coteaux;
- le dépôt par la Bourne des alluvions fluviatiles responsable de la morphologie. de la terrasse d' Auberives ;
- la présence de végétation arborée riveraine.

- **l'hydrogéologie**

Les alluvions caillouteuses quaternaires sont le siège de nappes aquifères importantes. Un captage d'eau potable est implanté à proximité du bourg d'Auberives.
Des petites nappes disséminées dans la molasse sableuse donnent localement des petites sources à faible débit Quelques unes d'entre elles sont situées sur le rebord de la terrasse alluviale au Sud du bourg d'Auberives.

- **sensibilités : les risques de crues torrentielles**

Les ruisseaux situés sur les flancs des coteau et leur émissaire principal (ruisseau de Tarze) sont susceptibles d'entraîner des crues torrentielles de niveau 1.

Un épisode pluvieux exceptionnel (100 mm d'eau en une heure) a ainsi entraîné la crue du Tarze, le 5 mai 1999 provoquant la rupture d'un petit barrage puis l'épandage des eaux sur une surface de 6 hectares dans le tréfonds de la carrière Fromant. Le rôle de déversoir de crue joué par le tréfonds de la carrière a permis d'éviter, par le stockage de 100000 m3 d'eau, une inondation catastrophique du village d' Auberives.

La remise en état de la carrière, après exploitation, prévoit dès lors, un aménagement spécifique sous la forme d'un déversoir d'orage avec création d'une prairie humide dans la zone d'épandage des crues.

La Bourne présente aussi des risques de crue torrentielle (niveau 2).

- **sensibilités : les risques d'inondation**

Des risques d'inondation induite par un débordement de la Bourne concernent les abords de la Bourne sur la quasi totalité de son cours à Auberives en Royans.
Il convient de préciser que la carte « SOGREAH » postérieure à celle de « RTM/Alp'Géorisqes » est plus précise et détermine réellement les secteurs inondables en

CRUES ET INONDATIONS

crues torrentielles

- risque de niveau 1
- risque de niveau 2

inondation

- risque de niveau 2

source : RTM/Alpes Géorisques/RTM. 1994-1995

glissement de terrain

- risque de niveau 1
- risque de niveau 2
- risque de niveau 3

ravinement

- risque de niveau 2

source : RTM/Alpes Géorisques/RTM. 1994-1995

cas de crue centennale. Cette carte montre qu'aucune zone urbanisée n'est affectée par la crue centennale.

- **éléments contribuant au ralentissement des écoulements**

La végétation boisée contribue à ralentir l'écoulement des eaux superficielles vers les cours d'eau récepteurs.
A ce titre la couverture boisée devra être protégée dans le cadre du zonage en cours d'étude, notamment dans la zone des coteaux.

LE RELIEF

- **le contexte local**

Le périmètre communal s'inscrit dans le contexte morphologique des contreforts du massif du Vercors marqués par le défilé majestueux des gorges de la Bourne qui entaille le massif dès la limite communale avec Pont en Royans.

- **la morphologie** (voir carte « structure du relief »)

Le territoire d'Auberives présente l'aspect d'une plaine alluviale, circonscrite par la Bourne, au Sud et à l'Ouest et par le coteau de Mouraille, au Nord.

- **Les unités de relief** (voir carte « structure du relief »)

· la terrasse alluviale: cette unité occupe plus de la moitié du territoire communal, entre la vallée de la Bourne et le coteau de Mouraille.

Ce secteur de morphologie très plane, en pente très faible vers l'Ouest, présente une altitude voisine de 250 mètres. Elle est limitée au Nord par le ruisseau de Tarze qui forme une rupture de pente très nette avec le coteau et par un rebord de talus marqué mais de faible dénivellation (une trentaine de mètres) sur son pourtour Sud, en limite de la vallée de la Bourne.

· le coteau de Mouraille il assure, vis-à-vis de la terrasse alluviale, un rôle de hautes terres culminant à près de 330 mètres d'altitude. Le réseau hydrographique a entaillé sur ses pentes de nombreux ravins encaissés débouchant vers la terrasse alluviale

· la vallée de la Bourne cette unité topographique plus ou moins étroite et sinueuse suit le cours méandreux de la Bourne dans cette partie de son cours en contrebas de la terrasse alluviale. Son altitude variant de 200 m à l'Est à 170 m à l'Ouest.

- **Les pentes** (voir carte « pentes »)

Seul le secteur du coteau de Mouraille (à l'exception des croupes sommitales en pente très faible) et le rebord de ceinture de la terrasse alluviale présentent des valeurs de pente moyenne à forte.

Le reste du territoire est caractérisé par des pentes faibles à quasi nulles.

RELIEF

N

329

229

168

248

200

Chorier
la Blachette
le Bas de Lanchère
Claix
Merot
les Balmes
Mas de Leyrand
Grand Maison
la Mairie de Brollet
Bellem
Balaï
Chapotot
la Remise
Bimat
Vermenay
la Rendière
Mas du Coin
le Sert
Auberives-en-Royans
Mas de la Plaine
le Bel
les Cerisiers
les Platrières
les Blaches
Mas du Sabot
le Barrage
Gagnare
Centre médico-social et éducatif
Gymn.
le Mas
les Blaches
la Roue
1000 m
500 m
0

- 229 cote d'altitude
- ligne de crête
- talweg
- secteur en pente forte
- secteur en pente moyenne
- secteur en pente faible

- **Le rôle du relief dans la construction du paysage**

Le relief constitue l'ossature principale du paysage; celle-ci conditionne outre la morphologie du site (les formes), la distribution de la végétation naturelle en fonction. de l'exposition des versant et l'occupation du sol par l'homme:

· les zones cultivées sont localisées dans les secteurs aux valeurs de pente faible à nulle (terrasse alluviale, parties sommitale du coteau);

· les principales zones habitées se répartissent dans tes zones de replat en bordure de la vallée de la Bourne. Plusieurs hameaux ont été bâtis dans les zones planes du coteau ou sur pente moyenne, en exposition Sud.

· les zones naturelles boisées sont localisés dans les parties les plus pentues du territoire ou çà et là dans les secteurs très humides en bordure de la Bourne ou des ruisseaux.

B.1.2 LE CADRE BIOLOGIQUE

LA VEGETATION NATURELLE

La végétation naturelle qui se développe en accord avec les conditions du milieu local d'Auberives (altitudes, sols, climat, conditions d'humidité...) appartient à deux étages de végétation : les étages collinéen du bord des eaux.

- **L'étage collinéen** :

Il comprend ici deux séries de végétation, en fonction de la nature du sol :

· **La série du chêne pubescent :** les boisements de cette série sont formés de peuplements de chênes rabougris de petite taille dont la flore compagne comprend le Buis, le Noisetier, le Troëne, la Viorne lantane, la Cornouiller sanguin (...) et d'autres végétaux à tendance méridionale qui distinguent cette série (Coronille faux arbrisseau, Chèvrefeuille étrusque, garance voyageuse...).

· **La série du chêne sessile :** elle correspond à des conditions plus humides et moins chaudes que précédemment et à des sols plus profonds, généralement sur alluvions. A Auberives, le Chêne sessile est parfois associé au Chêne pédonculé et au Châtaignier.

- **L'étage du bord des eaux.**

Au bord des principaux cours d'eau, la végétation naturelle appartient à la série de l'Aulne. correspondant à des sols alluviaux en rapport avec la nappe phréatique, elle forme des ripisylves plus ou moins denses composées d'Aulne, de Peuplier noir, de Saules arbustifs.

LA VEGETATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

La végétation spontanée est présente à Auberives, dans les secteurs inexploitables par l'agriculture, en raison de la topographie (pentes fortes), et en bordure de réseau hydrographique.

On peut distinguer trois grandes unités végétales :

- Les coteaux où le taux de boisement spontané représente 50 % de l'espace ;
- La vallée de la Bourne colonisée par une végétation boisée humide ;
- La terrasse d'Auberives occupée exclusivement par les productions agricoles.

Selon leur localisation dans le territoire communal, les boisements spontanés appartiennent aux séries suivantes :

- **La série collinéenne du Chêne pubescent :** les boisements appartenant à cette série sont répartis principalement sur le coteau de Mouraille.

- **La série du Chêne sessile:** des faciès à Chêne pédonculé et à Chataignier; présents, localement dans le secteur des coteaux.

- **La série de l'Aulne:** des boisements liés à cette série bordent, de manière ois discontinue les rives de la Bourne et principaux écoulements du territoire

INTERET ET SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE

- **protection des sols sensibles**

Dans les secteurs pentus et sur sol fragile, le couvert boisé joue un rôle de protection des terrains contre le ruissellement (meilleure rétention de l'eau dans les sols) et par vis-à-vis des phénomènes d'instabilité (érosion, glissement).

En bordure de cours d'eau, les boisements riverains jouent, par leur présence, un rôle important dans la protection des berges contre l'érosion.

- **la végétation naturelle et la construction du paysage**

Par sa diversité de formes, de textures et de teintes (en fonction des saisons et des essences), la végétation spontanée constitue un élément visuel très important dans la construction du paysage et contribue à l'intérêt paysager élevé du territoire communal.

- **intérêt écologique**

  - **inventaire des Z.N.I.E.F.F.**

Par la diversité des habitats qu'elles contiennent, certaines formation boisées, en particulier les boisements riverains de la Bourne, constituent des milieux d'une grande richesse faunistique (notamment ornithologique) et écologique.

Cette richesse a justifié l'inscription de la ripisylve de la Bourne sur l'inventaire des ZNIEFF (ZNIEFF de type 1, n° 2652-0000). Cette zone étendue sur 499 ha concerne le territoire de plusieurs communes riveraines de la Bourne. Sur celui d'Auberives, elle couvre une bande de 300 à 400 m de largeur, sur l'ensemble des bordures Sud et Ouest du territoire communal. Ce secteur englobe la vallée de la Bourne et sa ripisylve, la base du versant de Mouraille et la rivière elle-même.

Commune de : *AUBERIVE EN ROYANS*

Révision P.O.S.: Porter à connaissance

Nb d'habitants: 323

Surface de la commune 507 ha

Carte I.G.N. n° 3135 E. 3135 O.

Exemplaires : D.D.A.F. / A.D.T. / D.D.E. / Commune.

Echelle: 1/25000

DDAF/FNA/POS/HLG JUIN 2001

Légende :

- : Limite Communale
- : Forêt domaniale et domaniale R.T.M.
- : Forêt communale
- : Espace boisé à conserver (E.B.C.)
- : Z.N.I.E.F.F.
  (dans les ZNIEFF tous les espaces boisés doivent être classés)
- : Arrêté préfectoral de protection du biotope
- : Espèces végétales protégées
- : Réserve naturelle
- : Sites à crapauducs

EMBOUCHURE DU DOLON

Zone n°: 2660-4626
Type : 1
District : Moyenne-vallée-Rhône
Communes : SABLONS
Typologie : cours d'eau lent
Superficie (en ha) : 15
Altitude inférieure : 0
Altitude supérieure : 146
Départements : Drôme - Isère
Intérêt : mammifères
Ripisylve naturelle favorable au maintien du castor.

Bibliographie :

FRAPNA 26 1985 : Les zones humides de la Vallée du Rhône. CNR. Conseil Régional.

RIPISYLVE DE LA LYONNE ET DE LA BOURNE

Zone n°: 2652-0000
Type : 1
District : Basse-Isère
Communes : AUBERIVES-EN-ROYANS, LA MOTTE-FANJAS, PONT-EN-ROYANS, ST-JEAN-EN-ROYANS, ST-JUST-DE-CLAIX, ST-LAURENT-EN-ROYANS, ST-NAZAIRE-EN-ROYANS, ST-THOMAS-EN-ROYANS, STE-EULALIE-EN-ROYANS,
Typologie : cours d'eau rapide
Superficie (en ha) : 499
Altitude inférieure : 160
Altitude supérieure : 250
Départements : Drôme - Isère
Intérêt : ornithologique, hydrobiologique, paysager
Bien développées dans le Royans, les ripisylves de la Bourne et de la Lyonne sont un type de milieu relique, aux confins de la plaine o4 les boisements riverains de l'Isère se réduisent en peau de chagrin. Héron cendré et faucon hobereau nichent dans ce biotope. Présence d'Ombre commun, seul site de ce poisson dans la Drôme. Présence possible du très rare Apron du Rhône.

Bibliographie :

DDA 38, DDA 26 1982 : Plan d'aménagement rural du Royans : le milieu naturel (synthèse par le Groupe Faune-Flore du Royans).
FRAPNA 26 1983 : Protection des zones humides de la Drôme, réalisé pour le Conseil Général de la Drôme.
MAGRANER J 1986 : Communications personnelles.

PREFECTURE DE REGION RHÔNE-ALPES

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT RHÔNE - ALPES

AUBERIVES en ROYANS (38)

- LIMITES COMMUNALES
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
- Réserves Naturelles
- Réserves Naturelles Volontaires
- Sites classés (SC)
- Sites inscrits (SI)
- ZPPAUP
- Parcs Nationaux (zone centrale)
- Parcs Nationaux (zone périphérique)
- Parcs Naturels Régionaux
- Natura 2000 propositions régionales
- Zones de Protection Spéciale
- Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- Zones Naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1
- Zones Naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2
- Inventaire régional des tourbières

cartographie : DIREN Rhône-Alpes
juillet 2001

source des données : DIREN / MNHN
fonds cartographique : SCAN 25 edr IGN (C)
échelle : 1/ 15 000

L'intérêt piscicole de la Bourne repose sur la présence d'Ombre commun (espèce rare au niveau départemental) et sur la présence potentielle de l'Apron du Rhône (espèce très rare).

B.2 LE PAYSAGE D'AUBERIVES

B.2.1 STRUCTURE DU PAYSAGE

Le paysage actuel de la commune d'Auberives est le résultat de l'interaction continue des composantes physiques, biologiques et humaines locales.

Selon la nature des composantes décrites de manière thématique dans le deuxième chapitre, l'échelle d'évolution du paysage est variable dans le temps :

- **les composantes physiques** (climat, géologie, hydrographie, et leur résultante matérialisée par le relief) ont un rythme d'évolution généralement très lent qui échappe à l'œil humain. Seules des crises très ponctuelles (crues, glissements de terrain, tempêtes...) sont observables à l'échelle de la durée de vie humaine, mais les traces laissées dans le paysage peuvent être durables (érosion d'un versant, déforestation consécutive à une tempête ...).

- **les phénomènes biologiques**, qu'on limitera à la végétation naturelle qui joue un rôle important dans la Construction du paysage, ont un rythme d'évolution un peu plus rapide en grande partie influencé par les activités humaines (évolution spontanée de la végétation, des stades herbacés, puis buissonnants vers le stade forestier ou arrêt de l'évolution naturelle du fait des activités humaines);

- **les facteurs anthropiques** ont, depuis le début de l'occupation humaine, un effet direct sur l'environnement et le paysage. De nombreuses traces datant d'époques récentes subsistent dans le paysage mais les plus déterminantes sont celles résultant des activités humaines actuelles (agriculture, activités industrielles, carrières, voirie, urbanisation).

LES ELEMENTS PHYSIQUES ET BIOLOGIQUES

- **le relief :** Issu de l'action du climat sur la géologie par l'intermédiaire des agents d'érosion, le relief constitue l'ossature sur laquelle se plaque la couverture paysagère actuelle du territoire communal.

Il conditionne :

- la morphologie du paysage et ses variations selon la nature géologique du sol;

- la distribution de la végétation naturelle en fonction de la topographie et de l'exposition des versants: les bois sont localisés dans les parties les plus pentues du territoire (coteau de Mouraille, rebord de la terrasse alluviale) et en bordure du réseau hydrographique (la Bourne, ruisseau de Tarze, de Birnat);

- l'occupation du sol par l'homme:
  - les zones cultivées sont localisées dans les secteurs aux valeurs de pente faible à nulle, essentiellement dans la terrasse alluviale, la partie sommitale du coteau de Mouraille;

· la vallée de la Bourne a permis par sa topographie plane, le développement du bourg d'Auberives et le passage de la RD 531, la principale voie de communication de la commune.

- **l'hydrologie**: dans la zone du côteau, les principaux ruisseaux jouent un rôle paysager important en cloisonnant l'espace en plusieurs petites unités topographiques. Le tracé de la Bourne conditionne l'existence de la trame paysagère de la vallée alluviale (boisements riverains).

- **le couvert végétal**: influencé dans sa composition (flore et structure) par la topographie (pente, exposition), la nature du sous-sol et les activités humaines passées et actuelles, le couvert végétal contribue à signer le paysage des différentes unités présentes dans la commune.

Il apporte aussi par la variété des formes et des teintes un attrait particulier au paysage local: des bois de feuillus gardant souvent leurs feuilles mortes en hiver (Chêne pubescent), voisinent avec d'autres formations feuillues caduques (Chênaies plus humides, boisements riverains).

L'OCCUPATION HUMAINE

L'occupation humaine actuelle du site est, outre celle induite par l'agriculture, principalement du ressort du bâti, de l'exploitation de carrière, d'activités artisanales et de la voirie (RD 531 et réseau de voies de communication dans la terrasse agricole) .

Le bâti

- **La zone d'urbanisation dense** est localisée dans la vallée de la Bourne, au pied du coteau de Mouraille (Bourg d'Auberives).

- **Sur le reste du territoire**, le bâti présente une distribution beaucoup plus diffuse correspondant au bâti agricole traditionnel. Cette distribution est variable selon la topographie: le coteau (partie Est) présente un maillage de hameaux (la Blache, le Mas de Veyrand, les Balmes, la Renardière, Grand Maison) plus dense que la terrasse alluviale (le Mas de la Plaine, le Mas du Sabot, le Bel, Birnat).

Le bâti traditionnel présente une qualité architecturale souvent élevée; il témoigne aussi de sa très bonne intégration au site c'est notamment le cas de la maison "le Bel" qui constitue un des points majeurs du patrimoine bâti de la commune.

La carrière

La zone de carrière couvre un surface d'environ 65 ha dont une partie seulement est actuellement exploitée. Une partie des terrains a fait l'objet d'un renouvellement d'exploitation délivré par arrêté préfectoral de l'Isère du 27 novembre 2001. Une déclaration de fin de travaux concerne les terrains les plus anciennement exploités. Le réaménagement paysager dans cette partie de la carrière prend en compte l'aménagement d'une zone d'expansion des crues du Tarze.
Compte tenu de la topographie de la terrasse alluviale les vues sur la carrière, depuis les principales voies de communication. sont très rares. L'exploitation n'est perçues que depuis ses abords immédiats.

OCCUPATION DU SOL

- bois
- landes
- cultures annuelles
- vergers
- rivière la Bourne
- zones dévégétalisées
- bâti
- carrière
- voirie

source : photo IGN mission 1998

Le canal de la Bourne
Ce canal parallèle à la Bourne apporte un élément de valorisation paysagère (rives boisées) en périphérie du Bourg d'Auberives.
Aussi de sa très bonne intégration au site

B.2.2 LES UNITES DE PAYSAGE

Le paysage du territoire présente une certaine complexité qui fait sa richesse et son intérêt. On peut y distinguer cinq unités paysagères présentant, pour certaines, des sous-ensembles :

- **Unité « coteaux »**

Par sa position de "hautes terres" s'élevant au-dessus de la terrasse alluviale, cette unité constitue un des points forts du paysage de la commune. Il est très fortement perçu depuis le réseau viaire qui dessert la terrasse alluviale et en partie depuis le bourg d'Auberives.

Un taux de boisement variable permet de distinguer un sous-ensemble Ouest à forte coloration naturelle et un sous-ensemble Est à tendance agricole présentant un bâti traditionnel bien intégré au site. C'est dans ce dernier sous-ensemble que se sont construites quelques nouvelles habitations, à proximité de hameaux existants.

La topographie, le mode d'occupation du sol et la bonne intégration du bâti traditionnel entraîne une sensibilité élevée pour l'insertion de nouvelles unités de construction dans cette unité paysagère.

- **Unité terrasse alluviale**

Caractérisée par sa topographie plane, une occupation du sol exclusivement agricole (cultures céréalières), l'absence de boisements et un habitat très diffus, cette unité très ouverte conditionne des visions très panoramiques sur le coteau et les falaises du Vercors.

L'arrière-plan montagneux formé par les falaises du Vercors (gorges de la Bourne) constitue pour certaines parties de la terrasse alluviale (environ de la maison "Bel") un cadre paysager de très haut intérêt. Ce secteur présente, en raison de l'architecture de cette maison et du cadre dans lequel elle s'insère, une grande sensibilité à l'implantation de nouvelles unités d'habitation.

Le talus marquant la limite entre la terrasse alluviale et la vallée de la Bourne est perçu depuis la RD 531 qui le borde. Il autorise des vues dégagées sur la vallée de la Bourne directement à l'aval.

- **La vallée de la Bourne**

La caractéristique principale de cette unité est le cloisonnement de l'espace apporté par les nombreux boisements naturels (ripisylve) entrecoupés d'espaces agricoles de petites dimensions. Quelques fermes isolées sont réparties çà et là. L'ambiance naturelle de cette unité la rend peu propice à l'implantation de nouvelles unités d'habitation.

UNITES DE PAYSAGE

unité "côteau" sous ensemble naturel

unité "côteau" sous ensemble agricole

unité "terrasse alluviale"

unité "terrasse alluviale" sous-ensemble "talus"

unité "vallée de la Bourne"

unité "bourg d'Auberives"

unité "carrière"

élément bâti et site remarquable
(Maison Le Bel)

le paysage

La vallée de la Bourne à l'entrée Ouest du bourg d'Auberives (photo du haut)
La Bourne et sa ripisylve à l'aval immédiat du bourg d'Auberives (photo du bas)

le paysage

La terrase alluviale avec à l'arrière-plan les falaises du Vercors (photo du haut)
Le côteau vu depuis la terrasse alluviale (photo du centre)
Le canal de la Bourne à proximité du bourg d'Auberives (photo du bas)

le bâti traditionnel

Maison Le Bel (photos du haut et du centre)
la Mas de Veyrand (photo du bas)

le bâti

Le hameau de la Blache et une construction récente dans le secteur des côteaux
(photos du haut et du centre)
la rue principale du bourg d'Auberives (photo du bas)

- **Le Bourg d'Auberives**

Placé dans un élargissement de la plaine alluviale de la Bourne, au pied du coteau de Mouraille, le bourg d'Auberives présente un hétérogénéité marquée en matière de bâti.

Dans la rue principale cohabitent des constructions d'habitation d'architecture très diverse. En périphérie de bourg, des lotissements récents apportent une physionomie encore différente. Le canal de la Bourne constitue un élément d'animation intéressant en périphérie de zone bâtie et qu'il serait utile de valoriser .

- **La carrière**

Cette unité morphologiquement très différente du reste du territoire (ambiance minérale artificielle) est peu perçue à l'échelle de la commune en raison de la topographie locale.

B.2.3 PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Un état des lieux patrimoniaux rapide et non exhaustif a été conduit en 1998 par la Conservation du Patrimoine de l'Isère, dans le cadre du programme Leader 2 Chambaran.

Patrimoine archéologique

- Trésor monétaire, 1-4ème siècle après JC : en 1850, lors des travaux, on découvrit un vase en bronze de 80 cm de haut contenant 8 000 pièces romaines.
- Digue romaine : découverte d'une digue dite romaine. Non localisée.

Patrimoine public

- Monument au morts, route du Pont (2)
- Ancienne mairie / école (3)

Patrimoine religieux

- Eglise paroissiale, fin 12ème/ début 13ème s., 17ème siècle (4) : église mentionnée en 1115, sous le patronage de Notre Dame. Une partie de la construction est de la fin du 12ème /début 13ème s. ; a été restaurée au 17ème s. puis en 1883.
- Presbytère, 17ème s. (1) : date portée sur le linteau de la porte d'entrée : 1677.
- Statue de la vierge, lieu-dit « Mouraille » (5).
- Cimetière (6)
- Les croix

Croix, lieu-dit « Le Bel » (7)
Croix, au village (8)
Croix, lieu-dit « Le Sert » (9)
Croix, lieu-dit « La Blanchette », 20ème s. (10)
Croix, monument commémoratif, 20ème s. (12)

Château, maisons fortes, grandes demeures et maisons de maître

- Ancienne maison forte (?), lieu-dit « Le Bel » (12)
- Ferme et maison de maître (18ème s. ?), lieu-dit « Grande Maison » (13)

Cadrans solaires

- Cadran de 1785, avec l'inscription « Prie de crainte d'être trompé par l'heure ». Non localisé.
- Cadran, près de l'église : cadran aquarellé par T.Schruch entre 1914 et 1918. Inscription : « Auberives en Royans / ancienne maison près de l'église »

Devise : « *Sic Transit Gloria Mundi* » (ainsi passe la gloire du monde).

Industries, commerces

- Usine (tissage ?), fin 19ème / début 20ème s. (15)

B.2.4 LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La commune est concernée par les servitudes suivantes :

Serv.	Acte de la servitude	Acte de la servitude	Caractéristiques	Nom gestionnaire
A4	Servitudes de passage des engins mécaniques d'entretien le long des cours d'eau non domaniaux	AP n° 70.2772 du 09/04/1970	Passage des engins d'entretien le long des Ruisseaux de Bellemondière et de Tarze	Direction Départementale de l'agriculture et de la forêt
AS1	Instauration des périmètres de Protection des Eaux potables et des eaux minérales	En cours	Captage de la Plaine	Direction Régionale de l'environnement
EL3	Halage et Marchepied		La Bourne	Ministère des transports
I6	Mines et carrières	AP n° 75.4842 du 04/06/1975 AP n° 75.553 du 20/01/1975 AP n° 78.3072 du 10/04/1978 AP n° 73.7341 du 02/10/1973 AP n° 77.6851 du 05/08/1977 du 1978 AP n°2001-9990 du 27 Nov 2001	Catrap – Chambard Activités reprises par la SARL Fromant De Luca Arrêté de suspension en cours Jean et Huillier FROMANT FROMANT	Ministère de l'industrie
I4	Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques		M.T. diverses	Direction Régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Décret du10/07/1973	L.H. Romans La Chapelle en Vercors par St Pierre de Cherennes – Le Rochat (C.C.T. 38.22.09)	Direction télécommunications du réseau national
PT3	Servitudes relatives aux câbles PTT		L.G.D. n°A.D.3830	France Télécom

B.2.5 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT

1. Risques sismiques

Pour ce qui. concerne les risques sismiques, le territoire de la commune est classé en zone de très faible sismicité (indice 1a) au vu du décret no91.461 du 14 mai 1991 1 relatif à la prévention du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la catégorie dite « à risque normal ».

La catégorie dite « à risque normal » comprend les bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat.

2. Risques naturels

Les modalités d'intégration des risques naturels dans le PLU ont été définies dans la note de MIRNat de juillet 1998.

Vu l'échelle des documents disponibles (1/25 000), tous les secteurs urbanisés et urbanisables du PLU devront indiquer les risques à partir des documents et études précités. Dans ces zones naturelles, seule la présence d'un risque pourra éventuellement être indiquée (indice r).

Sur le plan pratique, pour tenir compté des changements d'échelle, l'attention est attirée sur les 3 points suivants, au cas où aucune donnée précise ne figure tant sur la carte réglementaire que dans le règlement :

Constructibilité en bordure des ruisseaux et torrents

A titre conservatoire, et en application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme, aucune nouvelle construction ni remblai ne devraient être autorisés le long des ruisseaux et torrents :
- Dans une bande de 25 m, de part et d'autre de l'axe du lit, pour les cas suivants : Bourne.
- Dans une bande de 10 à 15 m de part et d'autre dans les autres cas.
- Sans pouvoir descendre à moins de 4 m compté du sommet de la berge, pour en permettre l'entretien.

3. Autres éléments d'information

Les documents suivants, postérieurs à l'élaboration du document réglementaire, doivent être pris en compte pour compléter, si nécessaire, le zonage du PLU :
- Etude « aléas-enjeux-risques » de 1996 effectuée par le service départemental de restauration des terrains en montagne.
- Etudes spécifiques suivantes :

Schéma de gestion de la Bourne et de ses affluents, SOGREAH et cabinet GAY, septembre 1998 pour le parc naturel régional du Vercors (en particulier carte inondations/aléas en crue centennale).

4. Points nécessitant une attention particulière

Gestion des eaux de surface :

Le développement de l'urbanisation entraîne souvent des perturbations dans le régime des écoulements de surface (ruissellements accrus par l'imperméabilisation des sols) qu'il importe de gérer dans le cadre du PLU.

L'objectif est de faire en sorte que, quels que soient les aménagements autorisés, les variations des écoulements de surface soient naturellement situés en aval, et ce pour le long terme.

Lit mineur

Limite du champ d'inondation pour la crue de référence

Direction des écoulements débordants

Aléa faible :
(hauteur < 0,5 m ; vitesse < 1 m/s)

Aléa moyen :
(0,5 m < hauteur < 1 m ; vitesse < 1 m/s)
ou (hauteur < 0,5 m ; vitesse > 1 m/s)

Aléa fort :
(0,5 m < hauteur < 1 m ; vitesse > 1 m/s)
ou (hauteur > 1 m ; vitesse < 1 m/s)

Zone de grand écoulement :
(hauteur > 1 m ; vitesse > 1 m/s)

Zone d'écoulement diffus

Zone d'accumulation contre un obstacle
(hauteur < 1 m)

Zone d'accumulation contre un obstacle
(hauteur > 1 m)

Zone de divagation

Zone comportant un ris
en cas de rupture de di

Equidistance des courbes de ni

500 m 100 m 0 250 m

Système d'Information Géographique : ARC/INFO ; ArcView

Carr.
Auberives-en-Royans
0.3
Mas de la Plaine
246
249
Les Platrie
244
Les Blaches
199
Elev.
Mas du Sabot
240
Centre Médico-Social
et Éducatif
Mas
Gymn.
St.
Les Blaches
Ce de la Bourne
200
Les Fournières
St-Thomas
en-Royans
Les Terres Basses
201
Pourchaille
210
216
202
Croisée
D 1075
221
224
17-2

C. SITUATION HUMAINE ET ECONOMIQUE

C.1 SITUATION HUMAINE : LA POPULATION

Au 8 mars 1999, Auberives en Royans compte 327 habitants (169 hommes et 158 femmes), soit une densité de 64 habitants au km². La population est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990 la commune a gagné 6 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 48 habitants.

La population depuis 1962

La densité de population dans le département

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 42 naissances et 21 décès dans la commune ; l'excédent naturel s'élève donc à 21 personnes.
Par ailleurs, le déficit des entrées sur les sorties de population est de 15 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	26	34	42
Décès	26	18	21
Solde naturel	0	16	21
Solde apparent	15	11	- 15
Variation de la Population	15	27	6

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.
Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

La commune dans son environnement

Auberives en Royans appartient à l'arrondissement de la préfecture du département : Grenoble. L'arrondissement regroupe 696 326 habitants, soit une densité de 148 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1%. Celle de l'arrondissement est en hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 41 252 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 1 016 228 habitants en 1990 à 1 094 006 habitants en 1999 ; soit un gain de 77 778 habitants.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	321	327	1,9
Arrondissement	655 074	696 326	6,3
Département	1016 228	1094 006	7,7

Source : Insee, recensements de la population

Les jeunes et les seniors

La répartition entre jeunes et moins jeunes est à peu près la même que dans l'ensemble du département. Les 20 habitants qui ont 75 ans ou plus représentent 6,1 % de la population, cette proportion est de 6,3 % dans le département. Les 88 jeunes de moins de 20 ans représentent 26,9 % de la population ; à comparer à 25,8 % dans le département.

Source : Insee, recensement de la population 1999

TABLEAUX REFERENCES 1975-1999 : POPULATION ACTIVE

38018
Auberives-en-Royans

Population active par âge, statut, travail dans la commune et taux d'activité

RECENSEMENTS	Population active (hors militaires du contingent)				Population active ayant un emploi		Taux d'activité 20-59 ans	Salariés	Non Salariés	Chômeurs
	Total	20-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Total	Travail dans la commune				
1975	115	52	47	6	110	59	75.0	81	29	5
1982	134	74	51	9	126	55	81.7	94	32	8
1990	143	81	53	2	136	55	83.8	108	28	7
1999	157	85	71	1	142	37	89.7	124	18	15

Population masculine par âge, statut, taux d'activité et nombre d'actifs étrangers

RECENSEMENTS	Hommes actifs				Hommes actifs ayant un emploi			Taux d'activité des hommes		Hommes actifs étrangers
	Total	20-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Total	Salariés	Non salariés	20-39 ans	40-59 ans	
1975	73	30	33	4	72	50	22	93.8	97.1	10
1982	77	42	29	6	74	51	23	95.5	90.6	9
1990	82	47	29	1	79	61	18	87.0	93.5	10
1999	86	48	38	0	77	62	15	85.7	100.0	6

Population féminine par âge, statut, taux d'activité et nombre d'actives étrangères

RECENSEMENTS	Femmes actives				Femmes actives ayant un emploi			Taux d'activité des femmes		Femmes actives étrangères
	Total	20-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Total	Salariées	Non salariées	20-39 ans	40-59 ans	
1975	42	22	14	2	38	31	7	66.7	42.4	9
1982	57	32	22	3	52	43	9	84.2	56.4	6
1990	61	34	24	1	57	47	10	81.0	72.7	7
1999	71	37	33	1	65	62	3	86.0	89.2	6

Source : Recensement de la population 1999, exploitation principale (Lieu de résidence) - Copyright INSEE 1999

C.2 SITUATION ECONOMIQUE

La population active

Parmi les 327 habitants de la commune, 158 personnes sont actives : 87 hommes et 71 femmes. Au moment du recensement, 15 de ces actifs cherchent un emploi et 142 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 18 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 124 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 105 personnes vont travailler en dehors.

Dans l'arrondissement, la population active est de 320 680 personnes. Parmi elles, 37 413 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 11,7 %. Dans le département, le taux de chômage est de 11,4 %.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	158	320 680	505 156
hommes	87	172 522	275 830
femmes	71	148 158	229 326
Population active ayant un emploi	142	282 342	446 109
salariés	124	250 373	394 548
non salariés	18	31 969	51 561
Chômeurs	15	37 413	57 610
Taux de chômage (%)	9,5	11,7	11,4

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant	37	67	38
Pourcentage d'actifs travaillant	26,1	47,1	26,8

Source : Insee, recensement de la population 1999

C.3 L'AGRICULTURE

On peut rappeler que l'agriculture dispose de solides atouts :

- Une plaine où les terrains sont particulièrement faciles à travailler compte tenu de l'absence de relief,
- Des sols de bonne qualité,
- Des conditions climatiques favorables,
- L'eau à faible profondeur permettant localement l'irrigation.

A cet ensemble de conditions naturelles s'ajoutent des structures agricoles de bonne qualité.
Sur la commune, la culture du tabac est encore présente avec 1 ha 50 environ, ainsi que la présence des plantations de noyers avec 30 à 40 hectares environ en 2001.
Pour ce qui est de l'inventaire des sièges d'exploitation, il convient de préciser que sur les 8 sièges d'exploitation, 2 relèvent de la réglementation des installations classées et 6 du *règlement départemental sanitaire.*

Nombre de chefs d'exploitation et de co-exploitants	8
Nombres d'actifs familiaux sur les exploitations	15 personnes
Nombre total d'actifs sur les exploitations	13 UTA (équivalent temps plein)
Superficie agricole utilisée des exploitations	300 ha
Terres labourables	216 ha
Superficie toujours en herbe	51 ha
Nombre total de vaches	112
Rappel : nombre d'exploitations en 1988	14

Procédures en cours ou achevées :

- Réglementation des semis et plantations d'essences forestières mise en œuvre par arrêté préfectoral du 06/04/1987. Les périmètres d'interdiction et de réglementation des semis et plantations d'essences forestières devront donc être reportés, à titre d'information, sur les documents graphiques du PLU (article R 126.10.1 du Code Rural et article R 123.13 du Code de l'Urbanisme).
- Remembrement : néant.
- Eaux superficielles : servitude de passage le long des cours d'eau de 4 mètres à partir du sommet du talus de berge, instaurée par l'arrêté préfectoral n°70-2772 ; le maintien d'une telle bande est nécessaire pour permettre de remplir l'obligation d'entretien du lit et des berges des cours d'eau qui incombe aux riverains et limiter les risques éventuels d'instabiliter des berges.

Par ailleurs, la commune fait partie du Contrat de rivière Vercors Eau Pure, en cours de réalisation (approuvé le 01/12/2000) et concernant 33 communes (dont 16 en Isère).

- Irrigation : la commune est concernée par un périmètre d'irrigation mis en œuvre par l'Association Syndicale Autorisée créée le 01/01/1987 et dénommée A.S.A. d'Auberives en Royans (au total 117 ha).

La réalisation de ce réseau d'irrigation n'a pas fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

- Directives nitrates : la commune est incluse dans le périmètre des zones vulnérables définies par arrêté du Préfet de Région Rhône Alpes, coordonnateur du bassin Rhône – Méditerranée – Corse, n°99-365 en date du 15/11/1999. Le programme d'actions de protection des eaux contre les pollutions par les nitrates à partir de sources agricoles a été approuvé par l'arrêté Préfectoral n°97-6076 en date du 22 septembre 1997.

Autres éléments :

- Urbanisme et aménagement :

le Banchet
Lanchère
la Grenerie
la Blachette
le Bas de Lanchère
Veyrand
Mas de Veyrand
les Balmes
Bicollet
la Mairie
Bellemondière
Grand-Maison
Chapoton
la Renardière
Bimat
la Remise
Vermenay
Mas du Coin
PON
de Sert
Aubérives-en-Royans
le Bel
les Cerenis
Mas de la Plaine
Claris
les Platrières
st. de pompage
Mas du Sabot
le Barrage
Gagnère
le Mas
les Blâches
la Roue
les Fayons
les Bataillons
l'Eglise

IRRIGATION

Recensement Agricole 2000 - Fiche comparative 1979 - 1988 - 2000

SOURCE	(Tous)
GEOGRAPHIE	38018 AUBERIVES-EN-ROYANS

Somme VALEURS		ANNEE				
SUJET	UNITE	1979	1988	1990	1999	2000
POPULATION LEGALE TOTALE AU RP90	Nombre			323		
POPULATION LEGALE TOTALE AU RP99	Nombre				331	
SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE COMMUNALE	Hectare					263
SUPERFICIE CADASTREE DE LA COMMUNE	Hectare				507	
EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES MBS 82 NB D'EXPL	Nombre	10				
EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES MBS 86 NB D'EXPL	Nombre		9			
SAU MOYENNE DES EXPL PROF MBS82 SUPERFICIE EXP PROF	Hectare	26				
SAU MOYENNE DES EXPL PROF MBS86 SUPERFICIE EXP PROF	Hectare		30			
EXPLOITATIONS NON PROFESSIONNELLES MBS 82 NB D'EXPL	Nombre	8				
EXPLOITATIONS NON PROFESSIONNELLES MBS 86 NB D'EXPL	Nombre		5			
SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS NON PROFESSIONNELLES MBS82	Hectare	7				
SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS NON PROFESSIONNELLES MBS86	Hectare		8			
EXPLOITATIONS NOMBRE	Nombre	18	14			8
SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS SUPERFICIE	Hectare	18	22			37
EXPLOITATIONS AYANT UNE SAU DE 50 HA ET + NB EXPL	Nombre					3
SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS 50 HA ET + SAU MOY	Hectare					65
SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE (SAU) NB D'EXPLOITATIONS	Nombre	18	14			8
SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE	Hectare	321	304			300
TERRES LABOURABLES (N. C. PDT MARAICH) NB EXPL	Nombre	18	12			
TERRES LABOURABLES (Y. C. PDT MARAICH) NB EXPL	Nombre					7
TERRES LABOURABLES (N. C. PDT MARAICH) SUPERFICIE	Hectare	218	184			
TERRES LABOURABLES (Y. C. PDT MARAICH) SUPERFICIE	Hectare					216
CEREALES (N. C. JACHERE FAUNISTIQUE) NB D'EXPL	Nombre					7
CEREALES SUPERFICIE	Hectare	122	93			
CEREALES (N. C. JACHERE FAUNISTIQUE) SUPERFICIE	Hectare					123
SUPERFICIE FOURRAGERE PRINCIPALE NB EXPL	Nombre	18	13			6
SUPERFICIE FOURRAGERE PRINCIPALE	Hectare	173	175			109
SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE (STH) NB D'EXPLOITATIONS	Nombre	17	13			6
SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE (STH) SUPERFICIE	Hectare	85	100			51
BLE TENDRE NB D'EXPLOITATIONS	Nombre	17	9			6
BLE TENDRE SUPERFICIE	Hectare	33	23			17
ORGE ET ESCOURGEON NB D'EXPLOITATIONS	Nombre	14	10			4
ORGE ET ESCOURGEON SUPERFICIE	Hectare	25	24			8
MAIS GRAIN (Y.C. SEMENCES) NOMBRE EXPLOITATIONS	Nombre	14	10			
MAIS GRAIN MAIS SEMENCE (N.C JACH FAUNISTIQUE) NB D'EXPL	Nombre					7
MAIS GRAIN (Y.C. SEMENCES) SUPERFICIE	Hectare	55	44			
MAIS GRAIN MAIS SEMENCE (N.C JACH FAUNISTIQUE) SUPERFICIE	Hectare					80
OLEAGINEUX NB D'EXPLOITATIONS	Nombre		4			
OLEAGINEUX SUPERFICIE	Hectare		10			
JACHERES (Y.C. FAUNISTIQUE N.C. CULT INDUST.) NB D'EXPL	Nombre					7
JACHERES (Y.C. FAUNISTIQUE N.C. CULT INDUST.) SUPERFICIE	Hectare					23
BOVINS NB D'EXPLOITATIONS	Nombre	16	11			6
BOVINS EFFECTIF	Nombre de têtes	254	264			212
VACHES NB D'EXPLOITATIONS	Nombre	16	10			6
VACHES EFFECTIF	Nombre de têtes	145	149			112

sources: MAP, INSEE, DGI

Recensement Agricole 2000 - Fiche comparative 1979 - 1988 - 2000

SOURCE	(Tous)
GEOGRAPHIE	38018 AUBERIVES-EN-ROYANS

Somme VALEURS		ANNEE				
SUJET	UNITE	1979	1988	1990	1999	2000
POPULATION LEGALE TOTALE AU RP90	Nombre			323		
VOLAILLES NB D'EXPLOITATIONS	Nombre	17	12			
VOLAILLES EFFECTIF	Nombre de têtes	577	434			
VACHES LAITIERES (Y.C. REFORME) NB D'EXPLOITATIONS	Nombre	16	10			6
VACHES LAITIERES (Y.C. REFORME) EFFECTIF	Nombre de têtes	145	149			112
CHEVRES NB D'EXPLOITATIONS	Nombre	4				
CHEVRES EFFECTIF	Nombre de têtes	7				
PORCINS NB D'EXPLOITATIONS	Nombre	5	3			
PORCINS EFFECTIF	Nombre de têtes	209	673			
AUTRES PORCS DE 20 KG ET PLUS NB EXPL	Nombre	5				
AUTRES PORCS (A L'ENGRAIS TRUIES REF VERRATS) NB D'EXPL	Nombre		3			
AUTRES PORCS DE 20 KG ET PLUS EFFECTIF	Nombre de têtes	209				
AUTRES PORCS (A L'ENGRAIS TRUIES REF VERRATS) EFFECT	Nombre de têtes		673			
SAU EN FERMAGE (Y.C. LOCATIONS PROVISOIRES) NB EXPL	Nombre	10				
SAU EN FERMAGE (LOCATION PERMANENTE) NB EXPL	Nombre		8			6
SAU EN FERMAGE (Y.C. LOCATIONS PROVISOIRES) SUPERFICIE	Hectare	125				
SAU EN FERMAGE (LOCATION PERMANENTE) SUPERFICIE	Hectare		135			199
TRACTEURS NB D'EXPLOITATIONS	Nombre	17	14			7
TRACTEURS NB	Nombre	22	22			17
TRACTEURS DE 80 CH DIN ET PLUS NB EXPL	Nombre					3
TRACTEURS DE 80 CH DIN ET PLUS NOMBRE DS EXPL	Nombre					3
PRESSES A GROSSES BALLES EN PROPRIETE COPROPRIETE NB D'EXPL	Nombre		5			4
PRESSES A GROSSES BALLES EN PROPRIETE COPROPRIETE NB	Nombre		5			4
SUPERFICIE IRRIGABLE NB D'EXPLOITATIONS	Nombre	8	9			8
SUPERFICIE IRRIGABLE	Hectare	78	117			180
ENSILEUSES AUTOMOTRICES NB EXPL	Nombre	5	5			
ENSILEUSES AUTOMOTRICES NOMBRE	Nombre	4	5			
CHEFS COEXPLOITANTS DE - DE 40 ANS NOMBRE	Nombre		4			5
CHEFS COEXPLOITANTS (GAEC SEULEMENT) DE 40 A - DE 55 ANS NB	Nombre	11				
CHEFS COEXPLOITANTS DE 40 A - DE 55 ANS NOMBRE	Nombre		4			
CHEFS COEXPLOITANTS DE 55 ANS ET + NOMBRE	Nombre		7			
CHEFS D'EXPLOITATION COEXPLOITANTS (GAEC SEULEMENT) NOMBRE	Nombre	18				
CHEFS OU COEXPLOITANTS NOMBRE	Nombre		15			8
CHEFS COEX (GAEC SEULEMENT) TRAVAIL A TEMPS COMPLET NB	Nombre	11				
CHEFS COEXPLOITANTS TRAVAIL A TEMPS COMPLET NB	Nombre		12			6
POP FAM ACTIVE AGRICOLE SUR EXPLOITATION NOMBRE	Nombre	40	32			15
UTA AGRIC. ET PARA AGRIC. DE POPULATION FAMILIALE NB	Nombre d'unités de travail annuel	25	22			11
UTA AGRIC. ET PARA AGRIC. SALARIES PERMANTS SAIS NB	Nombre d'unités de travail annuel	1	1			2
UTA AGRIC PARA AGRIC REALISE PAR ENSEMBLE DES PERS NB	Nombre d'unités de travail annuel	26	23			13
CHEFS COEXPLOITANTS (GAEC SEULEMENT) PLURI-ACTIFS NOMBRE	Nombre	4				
CHEFS COEXPLOITANTS PLURI-ACTIFS NB	Nombre		4			

sources: MAP, INSEE, DGI

SOURCE	(Tous)
GEOGRAPHIE	38018 AUBERIVES EN ROYANS

Somme VALEURS		ANNEE				
SUJET	UNITE	1979	1988	1990	1999	2000
POPULATION LEGALE TOTALE AU RP90	Nombre			323		
EXPLOITANT INDIVIDUEL NOMBRE D'EXPLOITATIONS	Nombre	16	13			7
NOYERS SUPERFICIE	Hectare					32
VENTE AU DETAIL DES PRODUITS DE L'EXPLOITATION NB EXPL	Nombre	5				
VENTE DIRECTE AU CONSOMMATEUR NB D'EXPLOITATIONS	Nombre					3
CHEF > 50 ANS A SON COMPTE SANS SUCCESSEUR NB EXPL	Nombre		5			
CEREALES NB D'EXPL	Nombre	17	12			

- La commune a participé :
  Au plan d'aménagement rural (PAR) du Royans approuvé le 01/01/1984 (13 communes en Isère et 12 dans la Drôme)
  Au contrat de Pays du Royans (procédure interdépartementale – période 1985-1987).
- Elle est incluse dans le Contrat Global de Développement du Sud Grésivaudan (44 communes) en cours de réalisation.
- La commune fait partie du Parc Naturel Régional du Vercors (décret du 09/09/1997)

- Coopération intercommunale :

La commune appartient à la communauté de communes de la Bourne à l'Isère.
Il est important de rappeler également que la commune est comprise dans l'aire de production d'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.) de la Noix de Grenoble (décret du 17/06/1938 modifié le 10/07/1996).

L'aire AOC du fromage de Saint Marcellin est actuellement en projet.

C.4 AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES

Auberives compte un tissu économique intéressant, offrant une cinquantaine d'emplois salariés dans la commune, entre les commerces, l'artisanat, les petites industries et la carrière.

Les commerces :

Ils sont relativement limités tant en nombre que pour l'emploi :
1 restaurant - bar - dépôt de pain

Il existe par ailleurs des commerçants ambulants en alimentaire (boulangerie, fromagerie, charcuterie et boucherie), d'une part et d'autre part, il n'y a pas de marché hebdomadaire. Il en résulte une grande évasion commerciale vers les localités mieux équipées : Pont en Royans, Saint Marcellin et Romans.

L'artisanat et les petites industries

Quelques bâtiments d'activité sont présents dans le village d'Auberives à des endroits stratégiques en terme d'image.

En effet, situés aux entrées Ouest et Est, ces éléments participent activement de l'impression première (ou dernière) du village.

Le souci d'intégration n'est pas toujours l'aspect le plus évident de ces conceptions.
Les volumes généraux ne sont pas harmonisés avec l'environnement proche et les zones de stockage, de stationnement et de rebut sont peu ou pas masquées et aménagées.

Un traitement paysager adapté aux fonctions de ces ensembles apporterai une amélioration sensible et bénéfique pour l'image de la commune.

Auberives offre un pôle d'emploi intéressant pour les activités artisanales et de petites

LES ACTVITES ECONOMIQUES

1 : exploitation agricole
2 : garage
3 : Palm Isère
4 : carrière et fabrication de béton
5 : restaurant-bar-hôtel
6 : usine textile

industries estimé à 91 emplois environ.

Fin 2000, les établissements suivants ont été recensés :

- Electricien
- Chauffage sanitaire
- Usine textile
- Mécanique de précision
- Usine de fabrication des articles de montagne, spéléo, ...
- Micro centrale
- Carrières
- Béton Rhône Alpes
- Garagiste
- Sarl Palm Inter

C.5 LES RESSOURCES DU SOL

Dans le département de l'Isère, le S.A.G.E. et le schéma départemental des Carrières sont en cours d'élaboration. Le schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditérannée-Corse a été approuvé en date du 20 décembre 1996.

La carrière De Lucas située Mar de Servant a fait l'objet de la part de M. le Préfet de l'Isère, d'un arrêté de suspension d'autorisation d'exploiter.
Les activités des Sociétés Catrap - Chambard et Jean Huiller ont été reprises par la SARL Fromant.

La société des Carrières FROMANT projette de renouveler l'autorisation d'exploiter sur certaines parcelles ainsi que d'étendre son exploitation.

Dans le cadre de cette démarche, la Société a déposé, en juillet 2000, un dossier de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de carrière ainsi qu'une étude d'impact en Préfecture de l'Isère.

La carrière actuelle implantée depuis plus de cinquante ans en amont du village d'Auberives en Royans, empiète partiellement sur les périmètres de protection d'un captage d'eau potable de la commune.

Le bureau de la MISE de l'Isère a jugé nécessaire la réalisation d'une étude piézométrique afin de permettre l'appréciation de la cote des plus hautes eaux contenues à la base des alluvions, au contact de la mollasse.

D'autre part, le dernier rapport hydrogéologique du 30 mai 1985 établi par le professeur Robert Michel et qui a été porté à connaissance du pétitionnaire par la DDASS de l'Isère dans le cadre de l'enquête publique, modifie les périmètres de protection du captage figurant au PLU de la commune d'Auberives en Royans.

Ces nouvelles données impliquent la mise en place de mesures de protection complémentaires.

PHOTOGRAPHIE AERIENNE

Campagne IGN du 26 Juillet 1998

23-1

ECHELLE APPROXIMATIVE : 1 / 5 000e

Ainsi à la demande de la MISE 38, de la DDAF et de la DDASS, afin d'assurer la protection maximale de la qualité des eaux du captage communal, l'extraction devra être limitée en surface et en profondeur.

La réunion du 6 décembre 2000 qui s'est tenue à la DRIRE Rhône Alpes en présence de la MISE 38, de la DDAF, de la DDASS et de la mairie d'Auberives en Royans a fixé certaines dispositions à appliquer.

Consciente le l'importance que revêt la composante eau, la Société des Carrières Fromant prendra toutes mesures pour garantir l'alimentation en eau des captages conformément à l'arrêté du préfet n° 2001-9990 du 27 novembre 2001.

NATURE DES ACTIVITES

Les carrières relèvent de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.).
L'arrêté du préfectoral n° 2001-9990 du 27 novembre 2001autorise la poursuite et le développement des activités de la SARL des Carrières Fromant.

Cette activité est classée sous le numéro : **2.5 - Matériaux, Minéraux & Métaux**

Pour les carrières, le numéro de la rubrique est le **2510** (décret du 20 mai 1953 modifié par le Décret n°94.494 du 9 juin 1994) et pour les installations classées le **2515**.

Le tableau ci-après précise :

- La rubrique
- La désignation de l'activité
- Le régime de déclaration et d'autorisation et le rayon d'affichage pour l'enquête publique des communes.

Rubrique	Désignation de l'activité	Régime et rayon
2510	Exploitation de carrières au sens de l'article 4 du Code Minier	Autorisation Rayon = 3 000 mètres
2515	Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels et artificiels. La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : - supérieure à 200 kW - supérieure à 40 kW mais inférieure ou égale à 200 kW	 Autorisation Rayon = 2 000 mètres Déclaration

REGLEMENT AFFECTANT LE SITE . ARRETE PREFECTORAL N°2001-9990 DU 27 NOVEMBRE 2001.

- Cotes de nivellement :

Des cotes de nivellement de fin d'exploitation sont imposées : 205 m NGF et 208 m NGF.

- Au titre du Code Forestier

Des friches sont présentes en bordure des parcelles 74, 56 et 751 de la section A. Celles-ci ne nécessitent pas de demande de défrichement.

- Au titre de la Protection des Sites & Monuments

Aucun site ou monument historique n'est à signaler sur les parcelles concernées par la présente demande, ainsi qu'aux abords des carrières.

- Au titre de la Protection des Antiquités Historiques & Préhistoriques

Les probabilités de découverte de vestiges archéologiques sur le site sont très limitées.
Cependant, afin de vérifier l'existence de vestiges sur les terrains concernés par le renouvellement et l'extension, des mesures nécessaires de vigilance seront prises et toute découverte sera signalée au service compétent, en l'occurrence à la Direction des Antiquités Historiques et Préhistoriques du département de l'ISERE.
Aucune servitude d'utilité publique ne grève l'emprise du projet de renouvellement et d'extension.

- Au titre des Servitudes relatives aux voies de communication et aux tracés linéaires

Le chemin qui traverse la carrière actuelle permet de relier la zone d'exploitation à l'installation de traitement.

Sur cet axe de communication, dont une partie est communale, la circulation des poids lourds de la carrière est réglementée (sens de circulation, vitesse limitée). Un plan de circulation est affiché à l'entrée du site.

Pour ce qui est des tracés linéaires, aucune ligne électrique, canalisation ou bien encore conduite enterrée n'existent aux abords du site.

- Au titre des Servitudes d'Ordre Environnemental .

La Commune d'AUBERIVES-EN-ROYANS se trouve depuis quatre ans sur le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors.

Celui-ci a pour mission d'associer « préservation des milieux et développement économique ».

Les engagements et moyens mis en oeuvre sont définis dans la Charte qui a été révisée en 1996. Cette dernière, fixe pour dix ans, les dispositions qui s'appliqueront dans le cadre des objectifs généraux du Parc.

- Eaux de ruissellement

Lorsqu'il existe un risque pour les intérêts visés à l'article 2 de la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, un réseau de dérivation empêchant les eaux de ruissellement d'atteindre la zone en exploitation est mis en place à la périphérie de cette zone. Les eaux recueillies dans ce réseau seront dirigées vers un bassin de décantation régulièrement entretenu et curé.

Un déversoir de crue sera aménagé en partie Est du site et sera équipé d'une entrée et d'une sortie avec vanne de vidange.

- Protection des eaux

Sur le site de la carrière, il n'existe aucun écoulement d'eau pérenne ou temporaire et l'extraction des matériaux continuera d'être réalisée hors d'eau.

En bordure du Tarze, il existe actuellement un talus plus ou moins stable. Dans le cadre de la remise en état, ce talus sera reprofilé pour sécuriser cette zone. Ceci imposera la réalisation travaux dans la bande de protection des dix mètres. En aucun cas, le ruisseau du « Tarze » l'objet d'extraction de matériaux. Aucun rejet, ni dépôt ne seront non plus réalisés dans ce cours d'eau.

Pour limiter tout risque de pollution par fuite accidentelles d'huiles ou d'hydrocarbures, les engins de chantier qui interviennent pour les travaux d'exploitation sont conformes à la réglementation, régulièrement entretenus et en parfait état de fonctionnement.

L'entretien et le ravitaillement en carburant des engins de chantier sont réalisés dans les ateliers prévus à cet effet.

Seul les matériaux roulés pour les bétons hydrauliques, ainsi que certains matériaux concassés sont lavés. Les eaux issues du lavage, chargées en Matières En Suspension (MES) sont rejetées dans un bassin pour décantation. Celles-ci sont ensuite recyclées pour alimenter l'installation de traitement.

Aucun rejet n'est réalisé dans l'environnement.

Des pompages d'appoint dans le « Canal de la Boume » sont parfois effectués pour compléter l'approvisionnement en eau de traitement.

Au Nord du site, en bordure du « Tarze », une zone humide sera créée pour permettre l'expansion des eaux en cas de crue du Tarze.

Celle ci constituera un point bas où seront recueillies les eaux de ruissellement du site.

- **Protection contre le bruit et les poussières - les vibrations - circulation des camions**

a. Le bruit

Les mesures visant à réduire le bruit ont été prises.

Aujourd'hui, l'installation de traitement est entièrement bardée.

La campagne de mesures de bruit récemment réalisée sur le site de la carrière et à ses abords montre que les normes réglementaires sont respectées.

De ce fait, aucune mesure supplémentaire n'est à envisager.

b. Les Poussières

C'est surtout lors du chargement et du transport des matériaux extraits que les éléments les plus fins du gisement sont mis en suspension dans l'air.

Cependant, elle peut être limitée, par arrosage des pistes de circulation des engins. Cette mesure est déjà appliquée par la. Société des Carrières FROMANT, lorsque cela s'avère nécessaire.

Toujours dans un souci de limiter les émissions de poussières dans l'environnement, les voie d'accès qui permettent de relier la zone d'extraction à l'extérieur du site de carrière ont été recouvertes d'enrobés.

c. Les vibrations

L'exploitation de la carrière ne nécessite pas l'emploi d'explosifs.

Aucune vibration, odeur spécifique ou bien encore émission lumineuse, ne sont générées par l'extraction des matériaux.

d. Circulation des camions

Les enlèvements clients représentent entre 150 000 et 200 000 tonnes de matériaux par an. Ces enlèvements sont réalisés par des camions de 10 à 25 tonnes de charge utile représentant en moyenne 10 000 enlèvements par an. A l'année, ceci fait en MOYENNE une quarantaine de chargements par jour.

Ces voyages sont réalisés par des transporteurs, des entreprises ou des collectivités locales de la région, ainsi que par les propres véhicules de la S.A.R.L. FROMANT. Après passage sur la bascule, ils sont dispatchés vers la Route Départementale 518 (dans 70 % des cas) ou sur la Route Départementale 531.

Pour la RD 518, les camions empruntent un accès aménagé à l'intérieur de la carrière et qui débouche sur la voie communale n°1 qui a été aménagée et a reçu une structuration de chaussée en grave béton jusqu'au carrefour avec la RD 518 au lieu-dit « La Remise ». Sur cette voie n°1, des garages ont été aménagés pour permettre le croisement des poids lourds.

Pour accéder à la RD 531, les camions empruntent la voie communale située à l'entrée Ouest du village d' AUBERIVES-EN-ROYANS.

FIN DE PHASE 1

208

Echelle : 1 / 2 500e

0m 25 50 75 100

FIN DE PHASE 2

208

Echelle : 1 / 2 500e

0m 25 50 75 100

Coupe AA selon nos propositions.

Suggestion et proposition de l'association LE PIC VERT

Ne peut être annexé à aucune pièce
Pour le Président,
le Chef de Bureau

27_2

C.6 L'HABITAT ET L'URBANISATION

Le neuf et l'ancien

La commune comprend 138 logements : 116 résidences principales et 16 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 6 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est ancien : 79 logements seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 57,2 %. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 75,3 % dans l'arrondissement et de 72,5 % dans le département.

Source : Insee, recensement de la population 1999

Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche. Mais certaines manquent encore de confort : ainsi, 40 n'ont pas le chauffage central ou électrique.

Les propriétaires et les locataires

La quasi totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (94 %). La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 73,3 % des ménages.

Source : Insee, recensement de la population 1999

Source : Insee, recensement de la population 1999

BILAN DU PARC LOCATIF

Pas d'évolution du parc locatif entre 90 et 99 :

→ Un recul du locatif privé : - 3
compensé par l'opération HLM : + 4

Mais un recul global en proportion des RP (Résidence Principales)
(21 locatifs sur 109 RP en 1990 = 20 %
(22 locatifs sur 109 RP en 1990 = 19 %

L'évolution en démographie et en habitat de cette commune est faible par rapport à d'autres communes du canton plus proches de la RN 532.

Cependant, seul le locatif public est capable de compenser la recul enregistré sur le privé et de maintenir une proportion de locatif à environ 20 % des RP.

De plus, le petit groupe OPAC actuel (4 logements) est rempli et ne subit pas de vacance. Les niveaux de revenus du secteur sont modestes. Le CLH en place est une garantie de bonne gestion.

→ La réalisation d'une petite opération locative sociale en P.L.U.S. par un bailleur public de 3 à 5 logements en individuel groupé est à envisager, sur du foncier communal, en T3 et T4 (types les plus demandés et qui permettrait de conforter les effectifs scolaires (maternelle et primaire).

La Loi n°91,662 du 13 juillet 1991 d'Orientation pour la Ville (LOV), (notamment son article 1er), demande aux communes de s'engager à prendre les mesures adéquates dans le cadre des compétences qui leur sont conférées, de manière à:

« assurer à tous les habitants des villes des conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et de nature à éviter ou à faire disparaître les phénomènes de ségrégation.

Cette politique doit permettre d'insérer chaque quartier dans la ville et d'assurer dans chaque agglomération .la coexistence des diverses catégories sociales.

Elles doivent à ces fins prendre toutes mesures tendant à diversifier dans chaque agglomération, commune ou quartier les types de logements, d'équipements et de services nécessaires:

- au maintien et au (développement du commerce et des autres activités économiques de proximité,
- à la vie collective dans les domaines scolaire, social, sanitaire, sportif, culturel et récréatif,
- aux transports,
- à la sécurité des biens et des personnes. »

La commune fait partie **du Comité Local de l'Habitat (CLH) de la Boume**, Elle est tenue à ce titre d'appliquer les dispositions de la Charte Locale de l'Habitat (signée le 15/11/93) qui en régissent le fonctionnement, et de prendre en considération les orientations du Programme Local de l'Habitat (adopté en 1985). **Le Plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec le PLH.**

L'évolution de l'urbanisation de 1990 à 1999

Recensement	ENSEMBLE DES LOGEMENTS			
	Ensemble	Catégorie		
		Résidences principales	Logements occasionnels, résidences secondaires	Logement vacant
1975	113	83	13	17
1990	124	104	14	6

Au cours des dix dernières années de 1990 à 1998, 18 logements ont été autorisés en résidences principales. Ce qui nous donne une moyenne annuelle de 2 logements nouveaux par an.
Le nombre de logements vacants n'a pas évolué, ce qui témoigne d'une certaine désaffection du patrimoine ancien, peu équipé, parfois vétuste.

Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : 70 % des résidences principales ont au moins une baignoire 60 % possèdent le chauffage individuel.

La consommation des terrains

De 1975 à 1997 inclus, la consommation totale de terrain par l'urbanisation résidentielle est de l'ordre de 6 hectares pour 36 logements, soit une moyenne de 1700 m² par habitation.
Cette valeur, relativement élevée, s'explique par le type même d'urbanisation récente d'Auberives, presque entièrement tourné vers l'habitat individuel isolé.

Les secteurs d'implantation

- Le village :

Sa position sur la route nationale n°531, important axe de transit, lui vaut un trafic non négligeable de circulation automobile. Ce trafic est plus générateur de contraintes urbaines que de réels avantages, l'axe de la voie coupant le village dans le sens Est/Ouest.

Auberives se présente comme un village au patrimoine architectural et environnemental relativement conservé et riche de potentialités, offrant une large et riche palette d'ambiances paysagères.

Mais ce village-rue, malgré des éléments forts, n'arrive pas à se structurer en véritable ensemble urbain cohérent, à créer une véritable séquence urbaine propre à atténuer son caractère linéaire.

Nous sommes plutôt en face d'un éventail d'espaces et de fonctions dispersées le long de la route nationale, sans lien réel pouvant créer un paysage global de cité.

Ce manque d'image et de fonctionnalité est conforté par la pauvreté du traitement des accès, les problèmes de la circulation et surtout du stationnement et par la faiblesse de la valorisations des parcours intra-muros.

Auberives bénéficie pourtant d'importants atouts avec un site paysager vert adapté à la fonction résidentielle du village, qualité résidentielle peu altérée par les activités et dont la valorisation et la préservation sont à portée de main et dont la prise en compte, dans le cadre d'une politique volontariste est amorcée.

L'impression d'ensemble dégagée par une visite de la commune d'Auberives est fortement structurée par les ensembles paysagers.

Le bourg, en village-rue, est adossé aux coteaux dominant le lit de la Bourne, avec pour toile de fond de magnifiques perspectives sur le massif du Vercors.

La présence paysagère de ces coteaux associés à la vallée de la Bourne est déterminante, le village parait serti de verdure.

Il y gagne en densité de forme, les lotissements s'étendant au Nord et au Sud prennent la forme d'extensions du village sans impression notable de mitage. Les différences de morphologie du bâti sont ainsi atténuées, les seules ruptures notables sont causées par les couleurs des façades, des toits et par le traitement des abords de ces nouvelles constructions.

- L'entrée Ouest :

L'entrée Ouest s'annonce au visiteur après un parcours à dominante rurale le long de la rivière la Bourne. Avec une perspective dégagée sur le massif du Vercors en toile de fond, la vue globale du village d'Auberives le présente comme un bourg rural avec les bâtiments et terrains agricoles de part et d'autre de la départementale et le coteau dominant l'ensemble de l'agglomération.

L'entrée n'est pas clairement marquée urbainement, le tissu urbain est relâché et hétérogène avec une succession de bâtiments à fonctions diverses, le cimetière et la présence forte d'éléments naturels comme la rive de la Bourne et sa végétation envahissante, les bosquets d'arbres, les champs et jardins.

De plus, des éléments de rupture avec cette ambiance générale végétale agissent au détriment de toute liaison de la structure urbaine.
Ainsi un espace de stationnement non aménagé qui précède l'entrée a déjà introduit cette apparence de délaissement constaté de nouveau aux abords du cimetière, avec les zones de stockage et de rebut des exploitations, les poubelles non masquées, la parking du garage et le traitement hétérogène des côtés de la chaussée.

Cette zone intermédiaire sans qualification évidente est une séquence urbaine ne mettant pas vraiment en valeur l'entrée dans le village alors qu'il existe des éléments séquençant le parcours comme les bosquets d'arbres et le pont enjambant le ruisseau avec son motif paysager fort.

Le tissu devient plus dense progressivement et l'on arrive par un trajet sinueux dans la rue principale du village avec son traitement minérale caractéristique et son ambiance urbaine plus marquée.

On peut noter l'altération visuelle produite par les lignes aériennes, constante du paysage villageois.

- L'entrée Est :

L'entrée Est est marquée, après un parcours sinueux et végétal, où le regard du visiteur s'est peu attardé sur le monument aux morts non valorisé et son vis-à-vis non aménagé, par le majestueux alignement de platanes qui annonce l'arrivée au village et dont on peut souligner le rôle de signal déterminant.

Nous avons là un élément avec un impact spatial et paysager fort.

Sur la gauche, malgré l'obstacle visuel formé par la signalisation et la plateforme d'accés pour de nouvelle constructions, on aperçoit la partie Sud du village paraissant accrochée au relief, dominée par l'église et liée au paysage naturel par les nombreux jardins.

A droite, la présence du canal est un élément important à peine tempéré par le bâtiment d'activité et le transformateur qui altèrent l'ambiance générale, tandis que l'accotement végétal surplombant la route gagne en échelle.

Le tissu urbain est relativement cohérent avec des vues paysagères sur des jardins privatifs, des haies végétales et fleuries.

L'image presque bucolique générée par ce préambule accentue le sentiment de fracture ressenti à l'arrivée sans réelle transition et directement dans le centre du bourg et la place de l'hôtel restaurant.

Après un paysage agricole d'openfield avec ses champs à larges perspectives et les exploitations aux volumes massifs parsemant le paysage, l'arrivée par le Nord-Ouest surplombe la vallée de la Bourne et le village.

La richesse de ce nouveau paysage est marquant dans sa variété et son caractère bucolique.

L'entrée est annoncée par la vue sur le lotissement qui contraste avec la perspective d'ensemble sur le village et son habitat plus traditionnel et rural, à la fois par le traitement différent des voies d'accès, volumes, couleurs et textures des bâtiments.

Un autre élément de rupture est apporté par la saignée de la carrière pas encore végétalisée.

Le passage sur le canal est un temps fort qui introduit le parcours d'entrée dans l'histoire du lieu tout en apportant un élément d'ambiance paysagère pittoresque et agréable.

On bénéficie ici d'une perspective plus intime sur le village et la vallée environnante qui introduit une richesse indéniable dans le parcours.
Cette impression d'accroche au terroir est renforcée par l'arrivée sur le lavoir et la vue d'ensemble sur un beau bâtiment agricole et les toits à la couleur caractéristique des bâtiments traditionnels.

On notera la présence d'un bosquet d'arbres qui ajoute un signal d'entrée supplémentaire au niveau du lavoir.

Entrée Est

L'arrivée par le chemin communal Nord-Est est déterminée par le relief particulier lié à l'exploitation ancienne des carrières.

Ces traces dans le terrain des collines surplombant Auberives forment un amphithéâtre ouvert sur la vallée de la Bourne et le village.

Ces éléments ont un impact d'ambiance important et la saignée non encore végétalisée à l'Ouest de la route souligne la nécessité d'un aménagement paysager et de l'envahissement végétal.

L'entrée proprement dite est annoncée par un bel alignement de peupliers formant un signal vertical avec pour fond une perspective ouverte sur un paysage vert et rural.

La vue d'ensemble sur le village est plutôt végétale et champêtre d'où l'impression de fracture ressentie à la vision de la salle polyvalente et de ses abords très minéraux.

Le lotissement participe de cette dynamique de rupture, comme pour l'entrée Nord-Ouest, tranchant sur le paysage général par ses couleurs, textures et volumes ainsi que par l'absence de clôtures de parcelle en bord de route. Ce dernier point est en rupture avec le vocabulaire vernaculaire.

Les abords de l'usine textile gagneraient à l'implantation de masque végétaux de même que l'ambiance de l'entrée à une valorisation du passage sur le canal.

Entrée Nord-Ouest

Le tissu urbain du bourg est caractérisé par une imbrication de bâtiments à usage différents. Ainsi de nombreux bâtiments agricoles parsèment le village. Si la variété de fonction, volumes,matériaux et la diversité qu'il introduisent apportent une ambiance rurale caractéristique et agréable, le peu d'aménagement parfois constaté des zones de stockage, de stationnement de matériel et les difficultés induites par la mixité de circulation sont des problèmes à considérer dans le cadre d'un projet global d'aménagement.
De façon général, et malgré un traitement hétérogène, ces bâtiments sont bien intégrés avec leurs ensembles d'annexes à la volumétrie riche et faisant appel à un vocabulaire architectural traditionnel utilisant le bois.
Cela souligne d'autant plus les ruptures provoquées par les bâtiments utilisant des matériaux plus modernes et industriels.

De facture classique et sans originalité pour ce style de réalisation, deux zones de lotissements sont présentes dans le village.

Si la plus ancienne bénéficie avantageusement des écrans végétaux multiples formés par les plantations des jardins privatifs, cette ambiance végétale souligne le traitement trop minéral et urbain de la voie publique.

Le lotissement le plus récent est moins bien inséré à son environnement. Situé au bord du canal, sur un site à fort potentiel paysager, cette réalisation pêche par des volumétries et modénatures de façades peu intégré au style vernaculaire, par des chartes de couleurs ,de matériaux et de détails inadaptés.
On peut noter en particulier l'élément de fracture visuelle important causé par la non-implantation de murets ou clôtures pleines longeant la route et les parcelles.

Les lotissements

Les maisons de village s'élèvent sur deux ou trois niveaux comprenant les combles.

Les façade sont de largeurs diverses mais ordonnancées dans leurs percements.
Les ouvertures sont proportionnées et respectent le plus souvent un effet de taille décroissant du rez-de-chaussé aux combles.

Les façades arrières peu visibles de l'espace publique offrent une plus grande variété volumétrique par des jeux de terrasse, balcons ou bâtiments annexes.

Les plans de toitures sont complexes et les jardins omniprésents, motif urbain particulièrement riche, tant sur le plan formel avec un aspect à la fois pittoresque et décoratif (fleurissement), qu'urbain avec la création d'espaces privé-public aux diverses potentialités d'interactions (commerciales ou autres) avec la rue.

Le village

On rangera dans cette catégorie les bâtiments ou éléments urbains repères d'une histoire et d'un terroir dans le tissu urbain à savoir : l'église, l'espace point de vue, le lavoir, le canal et le calvaire.
De façon générale, si ces bâtiments sont remarquablement entretenus et aménagés, leurs abords et voies d'accés sont en revanche peu valorisés.
Cet état de fait altère indéniablement leur impact urbain malgré leur fort potentiel.
On pourra souligner par exemple les bénéfices d'une possible valorisation du canal (changement des garde-corps par exemple), monument urbain à son échelle.
De même, un aménagement minimum de l'espace du monument aux morts semble indiqué, ne serait-ce que par sa position stratégique précédant l'entrée Est du village.

1 : le lavoir
2 : l'espace point de vue
3 : l'église
4 : le calvaire
5 : le monument aux morts
6 : le canal

Les bâtiments identitaires

On reconnaît à la végétation un rôle important à jouer pour la qualité des zones d'habitation ce qui se vérifie amplement à Auberives.

c'est un véritable plan végétal qu'il faudrait établir et dans lequel apparaîtraient les boisements à conserver, ceux à modifier ou adapter, les plantations à réaliser.

Nous pouvons dés maintenant indiquer les grands axes que pourraient adopter cette réflexion :
-maintenir tous les éléments naturels autour de la construction,
- les bosquets d'arbres, haies et arbres séculaires devront être respectés, conservés et entretenus,
- conserver et entretenir les murs de clôture, en implanter aux endroits adéquats,
- respecter le relief naturel du terrain (les travaux de terrassement trop important et peu respectueux du relief naturel seront à éviter)
- le fleurissement de l'espace publique ou privé par des plantes ou des arbustes à fleurs doit non seulement participer à la mise en valeur des lieux, mais aussi à la liaison des différents pôles du village et à la promotion du matériel végétal local,
- les espaces privés fleuris qui ont vitrine sur la rue servent de faire valoir à l'espace publique et sont entretenus avec efficacité par leurs propriétaires,
-les pots de fleurs, glycines et autres rosiers doivent rester les "jardins de la rue" et conserver une place prioritaire entre espace publique et privé.
Le fleurissement passe par le soutien des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie, ce qui peut être dynamisé par la mairie avec l'organisation de manifestations ponctuelles ou non (de village fleuri par exemple) et la fourniture de bacs permettant l'harmonisation de ce qui devient véritablement une composante importante de mobilier urbain.

Le végétal

Une pénétration notable du paysage végétal de la vallée dans le village est constitué par le nombre important de jardins privés arborés ou simplement fleuris qui parsèment l'ensemble du tissu du bourg ou dont on profite visuellement au détour d'un chemin ou de l'ouverture d'une porte..
Par la diversité de leurs formes, tailles, clôtures, plantations et par le soin et l'intérêt pour le cadre de vie qu'il traduisent, ces éléments sont des points majeurs du parcours dans le village dont ils enrichissent fortement l'ambiance.

Les jardins

La présence de l'eau sous des formes paysagères différentes mais toujours riches ponctue le territoire du bourg.
A l'Ouest, la Bourne avec son cours tumultueux offre une vision caractérisée par ses rives à la végétation naturelle et abondante et la présence possible de pêcheurs dans un paysage aux perspectives ouvertes sur les massifs alentours.
A l'Est, c'est le canal qui marque l'entrée de manière plus intime et fortement liée à l'idée de terroir avec son imbrication dans le tissu urbain. Mais c'est aux entrées Nord que ce sentiment est le plus déterminant avec les vue bucoliques qui se présentent aux passages des passerelles qui l'enjambent avant l'entrée dans le bourg.
On soulignera de même la présence d'un ruisseau à l'ouest du village qui offre de belles perspectives paysagères.
Par delà les impressions visuelles de qualité, on peut ajouter un véritable climat acoustique lié à cette présence de l'eau : tumulte de la Bourne, clapotis du canal et ruissellement des ruts composent un paysage sonore remarquable.
On pourrait imaginer en point nodal de cette ambiance, la création d'une fontaine sur la place principale réaménagée.

1 : le canal
2 : la Bourne
3 : le ruisseau

L'eau

La présence d'arbres séculaires jalonne le parcours dans le village. Sous la forme de bosquets, d'allées ou d'élément isolés, ils sont autant d'éléments paysagers remarquables servant de repères et qualifiant leur environnement immédiat.

La variété des espèces composant ces ensembles présente une richesse de volumes, de textures et de couleurs appréciable.

Les arbres

La palette globale des couleurs présentes à Auberives concourt grandement à caractériser le site.

Il est primordial, dans un souci de préservation et de valorisation de l'ambiance paysagère du village, d'éviter toute introduction de rupture de ton dans ce domaine.

Il parait pertinent d'établir une charte détaillée des couleurs du bâti (couleur globale et des matériaux), des revêtements de sols, du paysage végétal.
Cette cartographie de l'ambiance "couleur" du site servira de document de référence en la matière pour tout nouvel aménagement et construction.

Les matériaux

La construction traditionnelle à Auberives utilise principalement le galet qui est utilisé pour la construction des murets et des maisons de village, il est souvent enduit mais pas systématiquement.

Dans le cas des habitations, le travail sur l'enduit est fréquent et de type décoratif, soulignant la structure du bâtiment par des filets de couleur contrastée, la remplaçant parfois par un dessin de pierres de taille.
Ce travail décoratif peut aussi harmoniser les ouvertures d'une façade.

Les encadrements de percements sont en briques ou en béton moulé.

Les toitures présentent une certaine uniformité de teinte et de texture (sauf sur les bâtiments récents) avec une nette prédominance de tuiles mécaniques dites marseillaises.

Le bois est largement utilisé dans les bâtiments agricoles avec des effets de rythmes verticaux ou horizontaux introduisant des modénatures de façade riches.
Certaines charpentes apparentes en pignon participent au même résultat.
Ses matériaux signent ainsi l'harmonie entre le village et son environnement par leur origine, leur jeu de couleurs et de textures.

On peut noter l'existence de façades en parpaings de béton non-enduits générant des effets de rupture ponctuelle altérant la qualité générale du site.

- Le patrimoine rural :

Le patrimoine rural est l'ensemble des biens immobiliers et paysagers façonnés dans la longue durée par les sociétés d'agriculteurs grâce à des techniques qui en sont indissociables.Il est composé :

Du patrimoine reconnu, quotidien (domestique et industrielle) réinvesti en lieu d'habitation, gîtes, résidences secondaires ou bâtiments publics dont la valeur patrimoniale aujourd'hui reconnue s'oppose souvent aux dérives imposées par le besoin de modernité et de confort (parking, véranda aluminium, antenne parabolique, pavé béton et enrobé, volets roulants...).

Du patrimoine non-reconnu dont l'usage peut encore exister : ouvrage en pierre (escalier, calade, mur, muret, parapet, garde-corps), ou en serrurerie (portillon, treille), ouvrage technique et petites constructions diverses (cabanons, lavoirs, fontaines, béalières, canaux, seuils...), éléments de paysage (chemins creux, potagers...), structures paysagères (alignements d'arbres, terrasses, bosquets intra-muros, arbres centenaires...).

Avec la notion de patrimoine rural, il s'agit donc aussi bien de considérer l'architecture et les paysages, que les techniques et les savoir-faires qui les ont produits.

En de nombreux endroits, c'est surtout le "petit" patrimoine rural qui est menacé ou ignoré alors même qu'il participe de façon déterminante à l'ambiance et l'atmosphère d'un site ; le patrimoine reconnu faisant théoriquement l'objet d'un regard assidu de la part de l'administration. C'est ce qui provoque sa lente dégradation, son basculement progressif dans l'amnésie collective.Des ouvrages s'effondrent et disparaissent, des savoir-faires s'oublient.

Le petit patrimoine rural doit être protégé car il est l'expression de cette capacité qu'ont eue les hommes d'être producteurs de formes fonctionnelles et adaptées aux besoins et exigences du moment, d'être profondément enracinés dans un lieu, un terroir, une histoire.

Il est nécessaire de mettre en place un inventaire communal du "petit" patrimoine rural, qui dresse l'état du domaine, et de le diffuser largement auprès de la population. Seule l'intérêt collectif peut entretenir ce patrimoine ou cautionner l'intervention publique.

Souvent, il ne s'agit que de faire ou de reconstruire en respectant la qualité intrinsèque de l'ouvrage, solution pas toujours plus coûteuse que les techniques d'aujourd'hui, et souvent plus pérenne.

- Le mobilier urbain :

Le mobilier urbain est l'ensemble des objets ou dispositifs publics ou privés installés dans l'espace public et liés à une fonction ou à un service offert à la collectivité.

Implanté sur les places, les rues et chemins, le mobilier urbain est un service et un confort et ne doit pas être envisagé ou ressenti autrement.

Il ne doit pas être en décalage ni avec l'identité rurale du bourg ni avec la cohérence de son image.

Ainsi la mise en place ou la rénovation d'un mobilier doit non seulement satisfaire un besoin réel mais aussi résulter d'une réflexion préalable considérant aussi bien les qualités intrinsèques du mobilier que le site où il sera implanté.
Trop de mobiliers urbains spectaculaires masquent ou polluent les éléments de leur site d'implantation.

Il faut :

- prévoir de limiter l'encombrement de l'espace public par le mobilier en associant par exemple diverses fonctions sur le même lieu ou objet,

- choisir d'intégrer le mobilier à des structures déjà existantes : architectures, ouvrages, murs,

- considérer le site , le lieu d'implantation, son échelle (place, placette, rue, ruelle, chemin...), sa matière dominante et sa couleur,

- privilégié les matériaux et les savoir-faires locaux,

- conforter le mobilier mis en place par les habitants, représentatifs d'une pratique (pots jardinés devant les maisons), d'une culture (treille...), d'une mémoire (vieux banc, pompe...),

- choisir un style unique de mobilier pour la commune et harmoniser par la couleur celui déjà existant et trop coûteux à remplacer.

MONTAZEL
Marchandises

Quatre fonctions distinctes peuvent être assignées à la signalisation :

- orienter, guider
- faire connaître, attirer le visiteur
- informer et animer
- accueillir

On recherchera systématiquement une bonne complémentarité et un bon équilibre entre la signalisation routière et la publicité de bord de route ou dans le village.

La signalisation obéit à des réglementations précises et strictes. Une signalisation conforme à la réglementation offre plusieurs avantages :
- elle reste sobre ce qui faciliter la lecture
- elle est systématique ce qui déclenche des réflexes de reconnaissance naturelle et immédiate (couleur et forme associées au chemin de randonnée par exemple)
- le nombre des panneaux doit être limité ce qui permet de conserver une bonne lisibilité et évite les nuisances environnementales.

La qualité de la signalisation peut se juger sur plusieurs critères :
- sa continuité : les itinéraires doivent être signalés en continu et sans interruption
- son uniformité : les panneaux utilisés doivent être uniformes en matière de couleurs, de composition de matériaux et intégrer une seule dénomination tout au long du parcours
- sa pérennité : les matériaux utilisés doivent être de qualité afin d'offrir une bonne tenue dans le durée
- sa lisibilité : les panneaux doivent être entretenus et doivent être implantés à l'écart de toute végétation (ou autre panneau) susceptible de les masquer totalement ou partiellement.

La signalétique

C.7 LES EQUIPEMENTS

Le plan local d'urbanisme doit prévoir les besoins futurs de la commune en matière d'équipements et services publics, notamment pour l'assainissement dans le cadre de la loi sur l'eau.

Dans cette recherche, il doit également proposer des réserves foncières, bien localisées en relation avec ce qui existe déjà, pour permettre l'édification ou l'extension des équipements nécessaires au fonctionnement et à la vie d'Auberives, en particulier les équipements socio-éducatifs et sportifs.

Les bâtiments publics se démarquent de l'architecture vernaculaire se signalant par un code de couleur, stylistique ou de volumétrie différente.
De construction plus ou moins récente, ils forment au fil du parcours dans le village des repères visuels marquant et qualifiant souvent leur espace d'implantation.
On peut noter la touche à forte dominante minérale introduit par l'aménagement concernant la zone poste mairie école.
Cet ensemble homogène quoique d'un aspect urbain "dur" forme un contraste important avec le reste des bâtiments de la rue et son ambiance générale.
De la même façon le traitement essentiellement minéral de la surface d'implantation de la salle polyvalente altère son intégration dans le site et ses qualités volumétriques. On retrouve une problématique identique dans l'aménagement des abords du bâtiment des services techniques de la mairie.

1 : bibliothèque, école, mairie, services techniques
2 : poste
3 : église
4 : salle polyvalente,cantine scolaire, stade bouliste, aires de jeux
5 : cimetière

C.7.1 INFRASTRUCTRE

VOIRIES ET PLACES

La voie publique présente un aspect hétérogène dans l'ensemble du village.

Le revêtement de la chaussée est parfois endommagé et présente un caractère disparate, dans sa nature et son traitement.
Cet élément induit la nature éclatée et non liée des différentes sections du village sans créer ni cheminement ni parcours induit.

Les trottoirs, souvent étroits, discontinus dans leur implantation, leurs côtes et leurs matériaux sont, par endroit, encombrés d'éléments gênant la circulation des piétons (bacs surdimensionnés, poteaux, poubelles...).

Cet espace laisse souvent un sentiment de dureté minérale en totale rupture avec le caractère global rural du paysage communal.

Le stationnement, pas toujours maîtrisé, présente un visage envahissant dans des endroits pourtant stratégiques en terme d'image ou d'usage.
Des espaces et cheminements au potentiel certain de circulation, d'attrait résidentiel et de liaison du tissu urbain sont peu valorisés.

Le mobilier urbain peu présent et non uniformisé ne participe pas à la naissance d'une image urbaine solide et cohérente.

Un plan de circulation raisonné avec une voie publique réaménagée se doit de marquer la vie de la cité en permettant à chacun, piéton, cycliste, automobiliste, touriste ou usager de circuler, de stationner de communiquer et de découvrir en toute sérénité un environnement de qualité.

Ce plan de circulation, en accord avec d'éventuelles études spécifiques devrait envisager, associé à la problématique purement fonctionnelle, les objectifs suivants :

- embellir pour affirmer le caractère cohérent des espaces publiques en mettant en oeuvre au sol des matériaux de qualité et uniforme répondant par leur textures et couleurs à l'ambiance générale.

- structurer la chaussée de manière différente selon le caractère choisi pour l'aménagement, par exemple : matérialiser les limites de chaussée en plaçant des bordures de trottoir (notamment aux entrées), ou utiliser l'ensemble de l'emprise de la voie.

- favoriser la circulation des piétons en alternant le sens de circulation, en retirant les obstacles, en créant et marquant par des ralentisseurs des traversées piétonnes.

- hiérarchiser et qualifier par des traitements et des vocabulaires assignés, les différents parcours offerts aux usagers et aux visiteurs.

L'axe de circulation majeur du village est la route Est-Ouest qui dessert l'ensemble du tissu

urbain et en même temps la route de transit principale.

Ponctuée au Nord sans signal notable par les deux voies communales irriguant le quartier Nord avec le lotissement et la salle polyvalente, cette voie est parcourue par les véhicules de passage avec une vitesse de circulation gênante.

Sur cette route se mêlent le trafic des usagers d'auberives et le passage des véhicules agricoles des exploitations situées dans la commune ; s'y ajoute le trafic important de poids-lourds en transit sur cette voie importante.

Cet axe sert aussi d'aire de stationnement aux résidents.

Ces éléments expliquent l'impression d'envahissement des automobiles ressentie aux points nodaux de la rue.

Cet axe se définie en deux sous-éléments sans réelle liaison.
Plutôt à caractère rural dans sa partie Ouest avec un habitat dispersé de type pavillonnaire et nombres d'éléments végétaux, la rue ne prend un caractère véritablement urbain qu'entre la mairie et l'entrée Est.

Le contraste et l'absence de liaison entre ces deux sous-éléments sont d'ailleurs renforcés par l'aménagement excessivement minéral de la zone mairie/école/poste.

Le manque d'uniformité de traitement de la chaussée le long du parcours altère la cohérence de cette rue qui, si elle est globalement agréable, n'apporte pas un sentiment d'aboutissement et de liaison efficace des différents pôles du village.

De même la richesse visuelle apportée par la diversité des façades (couleurs, textures matériaux ...) génère un sentiment d'hétérogènéité, intensifié par la structure en pleins et vides du bâti discontinu longeant la route, et on soulignera, malgré son potentiel important, une image d'ensemble plutôt confuse.

On peut noter une signalisation peu envahissante mais qui gagnerai à être uniformisée et mieux implantée et comme sur l'ensemble du paysage du village, l'altèration notable des perspectives par les réseaux aériens .

Véritable point nodal spatial du village, cette place où se situe de plus le seul commerce n'est pas aménagée et valorisée au regard de son potentiel urbain.
Entièrement dévolue au stationnement automobile, elle est à certaines heures envahie par les véhicules.
Aucun cheminement piéton n'est apparent ou qualifié et les trottoirs eux-mêmes sont encombrés de voitures.
Cet état de fait s'opère au détriment d'un espace important de la structure urbaine d'Auberives qui pourrait optimiser ici un lieu de villégiature avec la terrasse du bar, les arbres et le volume intéressant de cette place.

Un plan d'aménagement global structurant ce lieu et sa liaison avec l'ensemble restituerai à l'endroit un rôle déterminant dans l'image du Bourg.

La rue principale

Place de la pompe

Place de l'église et annexe

Rues lotissements

Les chemins

La place de l'église et la ruelle enserrant le bâtiment sert d'aire de stationnement au détriment d'un caractère urbain et architectural très intéressant.

Dans le seul parcours de "balade" du centre, les voitures noient tout élément de paysage, bloquent la perspective, altèrent l'échelle de la place et entravent l'accés à l'espace aménagé en point de vue.

Ce lieu offre avec la maison associative, l'espace d'exposition et l'aire de séjour et son beau point de vue sur la vallée de la Bourne un exemple remarquable d'aménagement et de réhabilitation concertée en accord avec un rôle fonctionnel assumé.

A l'ouest de la place de l'église, on trouve une ruelle pittoresque bordée de bâtiments dignes d'attention.

Une petite place résiduelle ponctue le trajet de la rue principale sans vraiment attirer l'attention du fait de son manque d'aménagement et de son utilisation comme aire de stationnement.

Disposant d'atouts par sa situation centrale,sa forme et la présence d'une fontaine/pompe pittoresque, son aménagement et sa valorisation pourrait outre la création d'un élément spatial de qualité, servir de base à l'installation d'un futur commerce par exemple.

On peut également envisager l'hypothèse d'une refonte globale de cette place, s'appuyant sur la démolition du bâtiment inoccupé la bordant à l'Est, avec pour objectif la création d'un espace urbain plus vaste s'articulant à la place de l'hôtel-restaurant.

Les rues desservant les lotissements manquent d'un aménagement urbain clairement défini et homogène.

On peut noter le manque d'uniformité ou l'absence de traitement de la chaussée.

Aucun cheminement piéton n'est défini et qualifié en tant que tel, ce qui n'encourage pas la circulation à pied qui pourrait être un élément de solution au problème de stationnement du centre.

L'aspect de la voie est trop minéral et "dur" dans la rue Jules Chapuis, en totale rupture avec l'ambiance paysagère globale du site.
Les voies d'accés au lotissement Nord ne sont bordée par aucun mur à son approche, là aussi sans respect pour le vocabulaire vernaculaire.

Un aménagement concerté des carrefours d'accés et des zones de stationnement, le masquage des containers poubelle apporteraient de notables améliorations d'ambiance.

Plusieurs chemins parsèment la partie Sud du village.

Voies d'accés aux nombreux jardins entourant Auberives, ils sont autant de respirations champêtres par les vue paysagères qu'ils offrent.
Leur entretien et leur valorisation semble un bon moyen pour offrir une palette d'ambiances et de parcours variés aux visiteurs et habitants, renforçant ainsi l'attrait de la promenade dans le village.

L'automobile

L'équipement en automobile des habitants de la commune est relativement élevé : 6 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 94,8 % ; dans le département, cette proportion est de 83,5 %.

Source : Insee, recensement de la population 1999

Le réseau d'eau potable

L'alimentation en eau de la commune se fait par le captage de la Plaine.
Le réseau géré par la commune dessert toutes les fermes et les habitations principales. Il existe 3 réservoirs de 100 , 150 et 300 m3.

Le réseau d'assainissement collectif

Le **diagnostic communal** de l'état actuel de l'assainissement a été établi. Une partie de la Commune est assainie de manière collective (réseaux d'assainissement collectif) et l'autre partie est assainie de manière autonome (dispositif individuel de type fosse septique).

Bilan de l'état de l'assainissement collectif :
Seules 46 habitations du Chef-Lieu sont desservies par des réseaux d'assainissement collectifs.
Les réseaux d'assainissement collectifs sont constitués par :

- Un réseau séparatif (PVC 200 mm) : entre la Salle Polyvalente et le Lotissement Chapuis : 17 habitations raccordées.
- Quatre réseaux unitaires (fibro-ciment 200mm) :
  - de l'église à la salle de réunion : 6 habitations collectées
  - de l'église au bas du Chef-Lieu : 10 habitations collectées
  - dans une ruelle : 6 habitations collectées
  - de la Mairie au lotissement Chapuis : 7 habitations collectées.

Il n'existe aucun traitement des eaux usées en sortie de réseaux.
L'exutoire de ces réseaux d'assainissement est constitué par la Bouille.
Néanmoins, un pré-traitement est opéré au niveau des habitations qui sont toutes équipées d'une fosse septique (type ancien).

Bilan de l'état de l'assainissement autonome :
85 habitations de la Commune sont assainies de manière autonome. Un diagnostic a été effectué identifiant pour chaque secteur: les équipements existants, le taux de conformité, la topographie, la typologie de l'habitat, la localisation des rejets, les impacts sur l'environnement et la possibilité de réhabilitation de l'assainissement autonome. Sur l'ensemble de la Commune:

- les équipements existants : toutes les habitations sont au moins équipées d'une fosse septique (simple ou toutes eaux) et 9 habitations disposent d'une fosse septique toutes eaux suivie d'un puits d'infiltration.

- Taux de conformité :

Ensemble de la commune	Nombre	Taux de conformité
Habitations conformes	0	0 %
Habitations tolérables	9	10 %
Habitations non conformes	74	87 %
Habitations en construction	2	3 %

- La réhabilitation de l'assainissement autonome ne semble pas envisageable au Chef-lieu. Partout ailleurs, la réhabilitation semble envisageable sauf pour les secteurs inaptes à l'assainissement collectif (ancienne carrière). L'aptitude des sols à l'assainissement autonome devra être confirmée par une étude géopédologique, voire géotechnique.

Les eaux pluviales
Il existe deux réseaux d'eaux pluviales à Auberives en Royans.

Réseau d'eau pluviale	Diamètre, matériau	Nombre d'habitation desservies	Exutoire
Entre la salle polyvalente et le canal de la Bourne	Béton Ø 400 ?	3	Canal de la Bourne
Entre le restaurant et le lotissement Chapuis	Béton rectangulaire	20	La Bourne

Ordures ménagères et déchetterie

Le ramassage des ordures ménagères et des déchets est assuré par le syndicat de traitement et de ramassage des ordures ménagères de Saint Jean de Royans. La déchetterie la plus proche est située à Saint Laurent en Royans.

Les réseaux EDF

De nombreux réseaux aériens de transport d'énergie ou de télécommunication tissent dans le paysage, le village et ses sites paysagers remarquables des résilles disgracieuses entre ciel et terre.

De même, l'emprise au sol ou visuelle des nombreux poteaux de ce réseau altère indéniablement le caractère du paysage urbain d' Auberives.

Dans le cadre d'une démarche de qualité globale qui considère tous les projets grands et petits et allant au-delà des exigences des seuls projets importants, les critères esthétiques de bonne insertion dans le paysage doivent prévaloir, et ce avec un caractère inaliénable.

Une opération pourrait se concentrer sur la mise en discrétion des réseaux aériens dans le village.
cette démarche, essentielle pour une zone à vocation résidentielle, considère la qualité comme élément légitime du paysage du territoire communal.

C.7.2 SUPERSTRUCTURE

Auberives bénéficie d'équipements ou services publics bien regroupés au village ce qui n'exclut pas d'autres projets pour mieux répondre aux besoins évolutifs de la population.

Aussi, les études du PLU offrent-elles l'occasion d'une réflexion d'ensemble sur le devenir des équipements publics et de faire des propositions adaptées quant aux choix de réserves foncières.

En préalable, un tableau exhaustif a été dressé avec un double objectif :

- Préciser la situation actuelle des équipements,
- Mettre en évidence les besoins, les évolutions possibles ou la nécessité d'une réserve foncière.

EQUIPEMENTS	SITUATION ACTUELLE	OBSERVATIONS
ADMINISTRATIF		
Mairie	Accueil, secrétariat, sanitaires, bureau du maire et salle de réunion	Construction récente
Poste		Ouverture 2 heures l'après midi
Perception		
Gendarmerie		
SCOLAIRE		
Maternelle Cycle 2 Bibliothèque Ramassage scolaire	30 enfants 17 à 20 élèves Internet 2 cars	Regroupement pédagogique à Saint André en Royans. Grande section à Saint André en Royans.
Restaurant scolaire	30 rationnaires	Intégré dans la salle polyvalente
CES - Lycée	Pont en Royans Saint Marcellin	
SPORTIFS – SOCIO EDUCATIF		
Salle polyvalente	Capacité 300 personnes Utilisation multiple : associations, gymnastique, scolaire ...	Prévoir un emplacement réservé.
Salle de réunion	Ancienne cure	Capacité 20 personnes
Terrains de sports	Stade bouliste Basket Aire de jeux	11 équipes
AUTRES EQUIPEMENTS		
Eglise	Rénovation	
Cimetière	Extension souhaitée	Prévoir emplacement réservé
Local service technique	Au sous sol de la mairie	Equipé de garages
Secours. Sécurité . Incendie	Centre de secours de Pont en Royans	
Stationnement public automobile	Prévoir des emplacements réservés	
Stationnement des gens du voyage	Terrain de passage possible vers la salle polyvalente	Equipement majeur prévu dans le cadre de la C.C.B.I.

DEUXIEME PARTIE

D. OBJECTIFS DE LA REVISION DU POS

De l'analyse précédente, on peut dégager plusieurs enseignements illustrant les forces et faiblesses d'Auberives.

Ces éléments vont devenir fondamentaux dans la définition des principales orientations du futur PLU, d'autant que la commune dispose d'une bonne aptitude à l'évolution de part son environnement actuel : les possibilités de choix sont donc réelles.

D.1 LES ATOUTS

1. Des réserves foncières limitées et bien placées

Aux abords immédiats de l'agglomération, existent encore un certain nombre de tènement stratégiques dans l'évolution d'Auberives, faciles à desservir et à équiper en assainissement, mais occupés par des activités agricoles.

2. Le bourg : pôle d'animation

Le village rassemble la quasi totalité des équipements ou services publics focalisant ainsi l'animation de la vie locale : ces conditions se révèlent favorables pour l'intégration des nouveaux résidents à la population déjà installée, notamment des logements locatifs.

D.2 LES FAIBLESSES

1. Une certaine dépendance de St Marcellin et Pont en Royans

Malgré l'argumentation développée précédemment, Auberives reste dépendante de localités voisines. C'est l'une des communes dortoir du bassin d'emploi du Royans pour les commerces qui ne sont pas d'usage quotidien, la population est contrainte d'aller à St Marcellin ou Pont en Royans.

2. Une urbanisation récente peu diversifiée

Deux opérations sous forme de lotissement ont été montées ces dernières années , mais leur programme offrent quasiment tous le même produit : logement individuel isolé en accession à la propriété en majorité.
Au début, ces opérations répondaient à un besoin réel, mais leur répétition ont induit ou vont conduire à des déséquilibres ou lacunes qu'il convient de prendre en compte dès maintenant :

- Présence très limitée de logements locatifs, la demande restant insatisfaite malgré une récente opération de 4 logements. Actuellement les besoins en locatifs sont évalués à une dizaine.
- La présence d'une activité agricole pénalise fortement le développement Ouest du Bourg. Des négociations sont nécessaires avec la chambre d'agriculture en vue d'une solution

préservant à la fois l'intérêt du monde agricole et de celui de la collectivité.
- Une structure routière très sous-dimensionnée, pénalisant le développement de la partie haute de la commune.

D.3 LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU POS

1. Développer le bourg

C'est l'objectif prioritaire.

- Un pôle d'animation

Il s'agit par la création récente de nouveaux équipements socio-éducatifs, la réhabilitation achevée de la mairie et de ceux qui existent, de maintenir l'attraction et l'animation du Bourg.

- La fonction résidentielle

D'importants tènements bien situés et faciles à équiper subsistent aux abords même du bourg. L'objectif quant à leur devenir est double : utiliser au mieux ces parcelles disponibles, une sous-occupation serait préjudiciable pour le village et introduire une variété dans les formes et types d'urbanisation (locatif, habitat groupé ou greffe de village) afin de répondre aux besoins réels et évolutifs de la commune.

Cela suppose aussi une réflexion préalable avec la profession agricole pour la libéralisation de ces espaces.

2. Aménager l'accueil de nouvelles activités dans le cadre intercommunal

L'objectif est de conforter et de diversifier le pôle d'emploi dans un cadre intercommunal avec la participation de la communauté de communes de la Bourne à l'Isère.

3. Diversifier l'urbanisation

- Les zones à urbaniser (AU)

L'un des objectifs du PLU consiste également à ménager des zones d'extension urbaines pour satisfaire aux besoins à plus long terme d'Auberives, notamment dans le domaine des logements locatifs.
Dans la phase intermédiaire, ces zones conservent leur utilisation actuelle, notamment à l'Ouest du Bourg : zone concernée par la présence d'activités agricoles.

- Les hameaux

En complément du Bourg et du Pôle secondaire des Platrières, les hameaux de Veyrand - La Blachette et Acraque aura comme objectif et rôle d'offrir quelques possibilités pour la construction d'habitations nouvelles.

4. Protéger les zones naturelles

Le PLU se doit aussi d'assurer efficacement la protection des zones naturelles agricoles ou boisées et cela d'autant plus que des dispositions spécifiques ont été adoptées antérieurement avec la mise en place d'un périmètre d'irrigation créé en 1987 et la charte du Parc approuvée

par la Région Rhône Alpes le 25 avril 1997.
Dans ces objectifs majeurs, le PLU prend en compte les sites intéressants (ZNIEFF et NATURA 2000) et les zones soumises à des risques naturels ainsi que la mise en place d'un schéma général d'assainissement.

E. LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

Rythme des constructions – Horizon 2010

Entre les deux derniers recensements, la commune a gagné 6 habitants. Ce qui est préoccupant.
Il s'agit d'amplifier rapidement cette tendance. Au cours de la prochaine décennie l'hypothèse retenue pour l'évolution démographique d'Auberives est la suivante :
Rythme des construction : 3 logements par an ;
Soit pour l'an 2 010 un apport de 30 logements.
Ce qui nous donnerait un apport de 90 habitants pour les dix ans à venir avec une taille de ménage de 3 personnes.
La consommation des terrains à prévoir est de l'ordre de 15 hectares environ, sachant que la moyenne annuelle de la consommation de terrain par logement est de 1 700 m² environ, et que le coefficient de rétention des terrains est de l'ordre de 3.

TROISIEME PARTIE

F. JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DE LA REVISION DU PLU

Les cartes du zonage et le règlement régissant chacune des zones ont été élaborés à partir des grandes orientations retenues par le groupe de travail et approuvées par la Municipalité.

L'argumentation générale et la justification des dispositions retenues sont explicitées ci-dessous.

F.1 ZONES URBAINES

F.1.1 LA ZONE Ua

Elle couvre le centre d'Auberives et plus précisément la partie la plus ancienne construite le long du CD 531. Elle représente une superficie de 1,5 ha.

Les constructions sont implantées de part et d'autre du CD et des voies communales adjacentes, l'objectif retenue étant de conserver l'homogénéité de ce tissu qui offre l'image d'une réelle composition contrastante avec celle des quartiers limitrophes où la discontinuité est la règle.

Les activités commerciales ou de services sont souhaitées pour combler les lacunes.
Au niveau du règlement, la zone centrale Ua est dotée d'une relative souplesse pour ne pas entraver les possibilités d'évolutions :
- Il n'a pas été fixé de C.E.S. ni de C.O.S,
- La hauteur autorisée doit être en harmonie avec celle des constructions voisines, soit un rez de chaussée et 2 niveaux (12,00 m),
- L'implantation des bâtiments à l'alignement de ceux qui existent pour conserver ou affirmer les effets de rue ou de place publique nettement délimitée par un front bâti.

F.1.2 LA ZONE Ub

Elle s'étend de part et d'autre du noyau central , et dans les secteurs de Veyrand - La Blachette - Les Platrières et le Mas des Platrières.

Elle couvre une superficie de 18 hectares. Les secteurs Ub du Bourg sont équipés par les différents réseaux (eau, assainissement, voirie) où l'urbanisation conduit à la formation d'un tissu résidentiel constitué d'habitations individuelles.
Le processus est d'ailleurs largement engagé mais il reste de faible disponibilités. La dominante résidentielle n'exclut pas la présence d'activités ; au contraire, les activités professionnelles libérales, artisanales sont autorisées dans la mesure où leur pratique est compatible avec la vocation générale de la zone.

Elle peuvent contribuer à offrir sur place quelques emplois supplémentaires et à fournir

une certaine animation dans ces quartiers pour qu'ils ne soient pas que des « dortoirs ».
Au niveau du règlement, il n'est pas fixé de surface minimale à l'article Ub5 excepté pour les zones concernées par l'assainissement autonome. L'application du COS permet l'évaluation quantitative de l'occupation du sol.

F.1.3 LA ZONE Ui

De taille réduite, cette zone concerne les industries existantes et représente 9 ha, dont la moitié concerne les activités de carrières.
Au niveau réglementaire, il n'est pas fixé de COS, mais l'existence d'un CES permet de maîtriser l'utilisation du sol.

F.2 ZONES A URBANISER

Les zones à urbaniser AU et les secteur AUa :

Ce sont des réserves pour les besoins de l'urbanisation future à vocation résidentielle.
Une bonne part de la stratégie du PLU repose sur ces zones AU. Elles comprennent :

- Les zones AU, à vocation résidentielle, du Mas de Servant et de la Plaine du Belle. Ces zones représentent 10 ha 50 pour les zones Au et pour les zones AUa, une superficie de 7 ha 50 environ.

1. La zone AU du Bourg - Mas des Condamines

C'est un support foncier, actuellement travaillé par l'exploitation agricole située à proximité. Un débat avec le monde agricole (chambre d'agriculture, syndicat des agriculteurs...) a permis le classement de cette zone en urbanisation future AU, dans l'attente d'une procédure de transfert des activités agricoles vers un lieu à définir après négociation.
Rappelons que ces tènements très bien placés, proche du centre et de ses équipements présentent une vocation urbaine à terme reconnue.
Dans le cadre de la loi sur la mixité sociale, une partie de cette zone AU est en emplacement ER, dans le but de créer des logements locatifs. Le « Projet d'Aménagement et de développement durable » propose une organisation spatiale sous forme de greffe au Bourg existant.

2. La zone AU de la Plaine du Belle

Les orientations urbanistiques de ce secteur rentre dans un cadre de solidarité intercommunale. C'est le prolongement naturel de l'agglomération de Pont en Royans située en limite communale. Le classement de ce secteur a reçu l'agrément de la profession agricole. Toutefois ce secteur très sensible au niveau du paysage nécessitera une étude détaillée avant son ouverture à l'urbanisation.

3. La zone AU du Mas de Servant

Les activités de cette carrière sont actuellement suspendues et elle est certainement menacée de fermeture. Dans cette attente, la collectivité n'exclue pas la possibilité de l'urbanisation de ce secteur proche du « centre de vie » du Bourg.

4. Les secteurs AUa de la plaine du Belle et du Mas de Veyrand et de la Blachette

Il s'agit là essentiellement de tènements très bien placés, proche pour certains du centre de Pont en Royans et de ses équipements et, qui n'ont pas de véritable enjeu agricole.

Ces zones AUa nécessitent une programmation de travaux en terme d'accessibilité. Les structures routières existantes sont insuffisantes.

L'urbanisation pourra se développer pendant la durée du PLU par la mise en place d'opérations d'ensemble dont la composition et le plan masse respecteront le règlement.

Une composition adaptée au contexte, évitant la création de voiries en impasse ou d'opérations fermées sur elle-même, sera recherchée s'inspirant du schéma d'aménagement présenté dans le dossier « Projet d'aménagement et de développement durable ».

F.3 ZONES AGRICOLES A

Elle s'étend sur environ 255 hectares essentiellement sur les plateaux situés au Nord de la commune et sur un secteur relativement plat à l'Est, facile à travailler mécaniquement. Elle a fait l'objet d'une délimitation rigoureuse avec l'aide des représentants de la profession agricole qui souhaite une protection sévère des zones agricoles.
Un consensus a pu se faire autour d'un objectif de base : « protéger efficacement la zone agricole des effets destructurants et des sources de conflits liés à l'urbanisation diffuse ».

Cette démarche a été facilitée par les opérations d'irrigation qui ont renforcé la crédibilité économique du secteur agricole.

La zone agricole comprend le secteur As, concerné par les espaces sensibles de la ZNIEFF et NATURA 2000.
Pour l'application du règlement de la zone A du PLU, il convient de préciser que sont considérés comme exploitations agricoles, celles qui atteignent la « moitié de la surface minimum d'installation » (article L312-5 du code rural) et inscrites à l'AMEXA et suivant les revenus de référence (nouvelle réglementation).

F.4 ZONE DE PROTECTION N

D'une superficie de 210,50 hectares environ dont 50 ha agricole, elle assure la protection de sites naturels boisés pour la majeure partie, la couverture végétale joue un rôle déterminant dans la lutte contre l'érosion des sols et constitue un cadre paysager au niveau communal. Elle mérite une protection sérieuse, notamment dans le cadre de la Charte du Parc naturel régional du Vercors.
Toutefois l'aménagement et l'extension limitée des bâtiments existants sont admises à condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestières, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages.

Cette zone concerne aussi les terrains soumis aux risques d'inondation et de glissement de terrains. Les ZNIEFF et la zone NATURA 2000 sont repérées à l'aide de l'indice « s » soit Ns.

- Un secteur Np définit le périmètre de protection du captage de la Plaine qui alimente la commune en eau potable.
- Le secteur Nl correspond à l'extension naturelle des activités existantes sportives et de loisirs situées en limite communale avec Pont en Royans. Il convient de souligner que cet emplacement est inclus dans la ZNIEFF et NATURA 2000 mais ne présente aucune incidence préjudiciable à la zone sensible, vu sa faible superficie.
- Le secteur Nc : c'est un secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous sol, dans lequel les installations et constructions nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées notamment les activités de carrières existantes et leurs extensions. Dans ce secteur, toutes mesures seront prises pour garantir l'alimentation en eau des captages conformément à l'arrêté du préfet n°2001-9990 du 27 novembre 2001.

F.5 LES EQUIPEMENTS

Auberives bénéficie déjà d'un certain nombre d'équipements de qualité qui ne posent pas de problème majeur : écoles, mairie, équipements socio-culturels, installations sportives.

Les études pour la révision du PLU ont fourni l'occasion d'une réflexion à plus long terme sur l'appréciation des besoins futurs.

Dans cette perspective, des réserves foncières ont été inscrites.

Les emplacements réservés concernent essentiellement l'aménagement des carrefours, l'élargissement et la création des voiries dans le cadre du volet déplacement - sécurité : ER 1. ER 2 et ER 3.

- L'emplacement réservé 4 est destiné à la réalisation des équipements socio-éducatifs culturel et sportifs et correspond à l'extension de l'assiette foncière existante.
- L'emplacement réservé 5 soit répondre au besoin de l'extension du cimetière actuel.
- L'emplacement réservé 6 est prévu dans le cadre de la loi sur la mixité sociale. C'est une réserve foncière en vue de la réalisation de logements locatifs.
- L'emplacement réservé 7 concerne l'aménagement d'une place, aire de jeux et stationnement public pour véhicules.
- Le carrefour VC 2 – CD 518 fera l'objet ultérieurement d'une étude avec la commune de Saint André en Royans et le Conseil Général de l'Isère.

Au lieu-dit le Mas de Birolet, la voie communale venant du hameau de l'Enchère depuis la commune de Saint André en Royans fait l'objet d'une étude d'amélioration de la visibilité du carrefour avec la RD 518.

ASSAINISSEMENT

Au stade actuel des études, deux scénarios sont envisageables pour améliorer l'assainissement collectif :

- **Scénario du tracé 1** : l'ensemble des réseaux d'assainissement collectifs actuels et futurs (à court terme) seront raccordés à un réseau de transit intercommunal qui débouchera vers une station d'épuration intercommunale à créer effectuant ses rejets dans l'Isère. D'après le tracé 1, le réseau intercommunal provenant de Pont en Royans passerait à travers champs depuis le cimetière de Pont en Royans pour atteindre le hameau du Bel. Ensuite, il emprunterait une route communale pour desservir le Chef Lieu d'Auberives.

Zones desservies : le Bel, le Chef Lieu d'Auberives.

- **Scénario du tracé 2** : l'ensemble des réseaux d'assainissement collectifs actuels et futurs (à court terme) seront raccordés à un réseau de transit intercommunal qui débouchera vers une station d'épuration intercommunale à créer effectuant ses rejets dans l'Isère. D'après le tracé 2, le réseau intercommunal provenant de Pont en Royans emprunterait al RD 531 pour atteindre le Chef Lieu d'Auberives. Puis, il longerait la Bourne en aval du Chef Lieu pour rejoindre ensuite la RD 531.

Zones desservies : le Bel, le Mas de Platrière, ZA des Blaches, zone AU de l'ancienne carrière, le Chef Lieu d'Auberives.

QUATRIEME PARTIE

G. MESURES PRISES POUR LA PRESERVATION DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les règles introduites dans le PLU révisé pour limiter et compenser, les effets des urbanisations prévues, s'inscrivent dans un processus cohérent d'actions en faveur de l'environnement de la commune et de respect de la Charte du Parc naturel régional du Vercors.

ESPACE BOISE

Outre les règles du POS visant à une bonne intégration des constructions dans le site, la protection des ensembles de bois et plantations composant les lignes majeures du paysage traduit la volonté de préserver le site et l'environnement naturel de la commune.
Ainsi, les zones longeant la Bourne, les bois de Mouraille, Tramouille, Combe Noire, Veyrand, etc... sont classées en N dans le but de protéger ces sites de qualité.

La même volonté conduit la municipalité à recommander la constitution d'espaces paysagers et de continuités végétales à l'intérieur des zones de future urbanisation.

G.1 MESURES PRISES POUR LE RESPECT DE LA LOI SUR L'EAU

Le périmètre des zones urbaines et le règlement du POS prennent en considération les propositions récentes de l'étude du schéma général d'assainissement et de la programmation des travaux .
Ces études techniques ont été commandées par les collectivités pour envisager les meilleures solutions possibles au parachèvement de l'assainissement des territoires urbanisés.

G.2 MESURES PRISES POUR LES LIEUX PATRIMONIAUX

Les lieux patrimoniaux répertoriés par le musée dauphinois sont localisées sur les planches graphiques du PLU. Le règlement du PLU précise les modalités relatives à la protection de ces différents sites.

G.3 MESURES PRISES POUR LE RESPECT DES RISQUES D'INONDATION ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN

Conformément aux conclusions de l'étude des phénomènes naturel établi par les services R.T.M. la carte « SOGREAH », les zones concernées par les risques d'inondation et celles concernées par les glissements de terrain sont intégrées dans la zone N et ne comporte par de zone urbanisée.

L'instruction des actes d'urbanisme requiert la consultation de la carte d'aléas (document informatif) pour les demandes situées à l'intérieur de ces zones.

G.4 MESURES PRISES POUR LE RESPECT DE LA ZNIEFF ET NATURA 2000

La zone Natura 2000 et les ZNIEFF de type 1 concernant « la ripisylve de la Lyonne et de la Bourne » sont classées en Ns et As. Le couvert végétal situé à l'intérieur du périmètre protégé figuré en Espaces boisés classés.

G.5 MESURES PRISES POUR LA PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU

Le captage de la plaine fait l'objet d'une délimitation de la zone de protection.

Le PLU comporte une zone classée en Np relative au captage.

La commune mesure la complexité de cette opération sachant que l'eau est située partiellement sous l'emprise de la carrière en zone Nc. Dans ce secteur, le règlement du PLU précise que toutes mesures seront prises pour garantir l'alimentation en eau des captages conformément à l'arrêté du préfet n°2001-9990 du 27 novembre 2001.

G.6 MESURES PRISES POUR LE DEPLACEMENT ET LA SECURITE

Toutes les zones urbanisées et à urbaniser ainsi que les activités liées à l'exploitation de la carrière ont fait l'objet d'une attention particulière dans le domaine de la sécurité et des déplacements. D'où la présence de nombreux ER destinés à l'amélioration des structures routières.

H. BILAN DES SURFACES - VARIATION PAR RAPPORT AU POS EN VIGUEUR

Surface totale de la commune : 507 hectares.

POS EN VIGUEUR		Révision PLU	
Zones POS	Surfaces	Surfaces	Zones PLU
UA	12 ha 10	1,5 ha	Ua
UD		18 ha	Ub
UI		4 ha 50	Ui
NAa	12 ha 60	7 ha	AUa
NA		10 ha 50	AU
NB	6 ha		
NAi	6 ha 50		
NC	427 ha 20	255 ha	A
ND	42 ha 60	210 ha 50	N
TOTAL	**507 ha**	**507 ha**	

Les Espaces boisés classés représentent une superficie de 36 hectares environ.
Dans les zones N, les surfaces agricoles représentent environ 50 hectares.

I. BILAN DES SURFACES DES ZONES URBANISABLES

Superficie et capacité d'accueil théorique.

ZONES	SUPERFICIE DISPONIBLE	Capacité théorique en logements
UA	Réhabilitation de l'existant	
Ub	2 ha 50	12 logements
AU	10 ha 50	
AUa	7 ha 50	35 logements
TOTAL	20 ha	47 logements

Les prévisions en logements sont calculées à partir d'une surface théorique de 2 000 m2 par logement. Espaces communs et circulations comprises.
Sois une capacité totale de 47 logements environ en excluant la zone Au qui constitue une réserve foncière pour le moyen terme.

Si l'on tient compte de la forte rétention des terrains par les propriétaires, le zonage correspond aux objectifs de la commune dans le cadre de la révision du PLU.
Le coefficient de rétention de terrain appliqué étant de l'ordre de 2.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Aménagement - Elargissement - Création de voirie	Commune
2	Aménagement du carrefour et création de voirie structurante	Commune
3	Aménagement - élargissement de la voirie	Commune
4	Equipement socio - éducatifs culturel et sportif	Commune
5	Extension du cimetière	Commune
6	Réserve foncière pour réalisation de logements locatifs	Commune
7	Aménagement Place, stationnement public, aire de jeux...	Commune
8	Création d'une voirie	Commune